

AUJOURD'HUI

Bombardier étudie un projet de TGV Montréal-Toronto

Malgré les compressions budgétaires d'Ottawa, Bombardier complète ses études en vue du lancement d'un TGV de \$2.5 milliards entre Montréal et Toronto. **B-2**

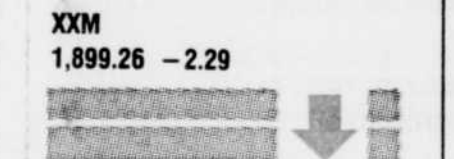
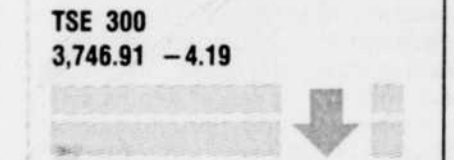
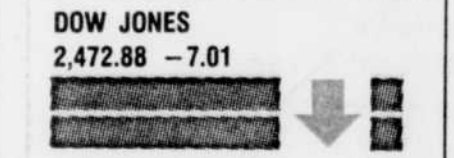
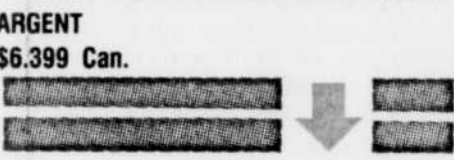
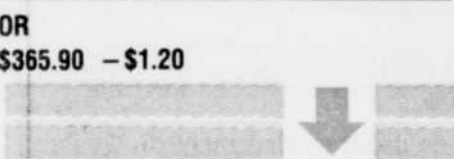
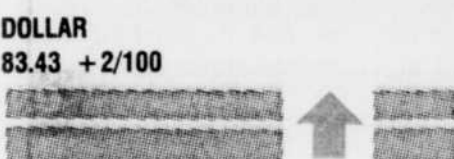
Hollinger acquerra environ 75 % du Jerusalem Post

Hollinger a annoncé avoir conclu un accord avec Israël Investors Corp. pour l'acquisition d'une participation d'environ 75 % dans le Jerusalem Post. **B-2**

L'entrepreneurship aura son institut à Montréal

L'Institut national de développement de l'entrepreneurship, nouvel organisme formé de 25 membres, aura son siège social à Montréal et un budget de \$2 millions. **B-3**

LES INDICES



Bernières va recevoir près de \$1.7 million

La municipalité de Bernières recevra une contribution de \$1,692,372 dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel. **B-3**

Excédent de \$336 millions pour la RAAQ en 1988

La Régie de l'assurance automobile du Québec a réalisé un excédent budgétaire de quelque \$336 millions en 1988, révèle son dernier rapport. **B-6**

Les Centres financiers recrutent six candidats

Six nouvelles sociétés ont officiellement joint le club des Centres financiers internationaux de Montréal, ce qui porte à 20 le total des participants. **B-8**

LA CHRONIQUE

Les Inconvénients des impôts différés

Si vous êtes un professionnel et travailleur autonome, différer votre première année d'imposition comporte des avantages, mais aussi certains inconvénients. **B-3**

L'épargne des Québécois atteint le montant de \$86.8 milliards

À la fin de 1988, les Québécois détenaient \$86.8 milliards d'épargne dans les différentes institutions de dépôts actives au Québec. Il s'agit d'une progression de 10.7 % par rapport aux dépôts de \$78.4 milliards relevés en 1987.

par PIERRE MARTEL
LE SOLEIL

C'est ce que révèle le rapport annuel sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne. Préparé par l'Inspecteur général des institutions financières, le rapport a été déposé mardi à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre Pierre Fortier.

Les \$86.8 milliards confiés aux institutions de dépôts se répartissaient ainsi : \$40.3 mil-

liards (46.4 %) dans les banques à charte, \$31.5 milliards dans les caisses d'épargne et de crédit et \$13.6 milliards dans les sociétés de fiducie.

Par ailleurs, dans le cas des prêts hypothécaires. Ce sont les caisses d'épargne et de crédit qui occupent le premier rang avec \$16.8 milliards de prêts. Elles sont suivies par les banques à charte (\$15.1 milliards) et les sociétés de fiducie (\$9.4 milliards).

Même si les banques continuent à dominer le marché des

prêts aux particuliers et aux entreprises avec les deux tiers des prêts consentis, elles voient leur part régresser aux dépens des caisses d'épargne et de crédit dans le secteur des prêts aux entreprises. De 1984 à 1988, la part des banques a diminué de 81.4 à 68.5 % alors que celle des caisses s'est accrue de 17.1 à 29.9 %.

Le rapport préparé par l'Inspecteur général des institutions financières indique qu'il y avait, au 31 décembre 1988, 35 sociétés de fiducie (180 succursales) et 16 sociétés d'épargne (17 succursales) détenant un permis pour exercer au Québec.

À cette date, les sociétés de

fiducie détenaient un actif total de \$56.7 milliards et des biens sous administration totalisant \$184.1 milliards. Elles ont réalisé des bénéfices nets de \$360 millions, soit \$88 millions pour les sociétés de fiducie du Québec et \$272 millions pour les sociétés de fiducie extra-provinciales.

Enfin, les 16 sociétés d'épargne exerçant des activités au Québec ont réalisé un bénéfice net de \$627 millions en 1988, soit une augmentation de 25.2 % sur l'exercice précédent. Totalisant un actif de \$114.8 milliards, ces sociétés sont toutes incorporées au niveau fédéral et sept d'entre elles sont des filiales bancaires.

Wilson n'a aucun pouvoir sur la taxe

OTTAWA — Rompant une promesse faite à d'innombrables reprises depuis deux ans, le ministre des Finances Michael Wilson dit maintenant ne pas avoir le pouvoir constitutionnel de faire en sorte que la nouvelle taxe de vente fédérale soit visible aux consommateurs.

par GUY TAILLEFER
de la Presse canadienne

Seules les provinces, a-t-il avoué hier aux Communes, ont le pouvoir de forcer les détaillants à inscrire sur une facture le montant d'une taxe à l'achat d'un bien ou d'un service.

La visibilité de cette nouvelle taxe de 9 %, qui doit entrer en vigueur en janvier 1991, constituait pourtant depuis 1987 l'un des principaux arguments avancés par M. Wilson à la défense de son projet.

Cette nouvelle taxe, n'a-t-il cessé de dire, allait être plus équitable dans la mesure où elle remplacerait une « taxe cachée », la taxe manufacturière de 13.5 % que le gouvernement applique présentement aux

différents stades de production d'un produit.

Hier en Chambre, M. Wilson ne s'engageait plus qu'à consulter les associations de défense des consommateurs et autres groupes concernés afin de faire en sorte que « la visibilité de la taxe soit aussi transparente que possible ».

À aucun moment le ministre n'a promis de faire pression sur les provinces afin qu'elles adoptent la réglementation nécessaire. Il a toutefois estimé que le problème de la visibilité de la taxe de vente ne se serait pas posé si les provinces avaient accepté de participer au projet fédéral de réforme de la taxe de vente.

Quoi qu'il en soit, l'application uniforme de la nouvelle taxe garantit largement sa visibilité, s'est défendu le ministre, selon lequel les consommateurs pourront « plus facilement » l'identifier puisqu'elle sera comprise dans le prix de vente des produits.

Ottawa prévoit que la nouvelle taxe, qui sera imposée à tous les biens et services sauf les denrées de base, lui rapportera quelque \$23 milliards par année.

Les professeurs de l'IAF ont demandé à Bourassa d'annuler la transaction

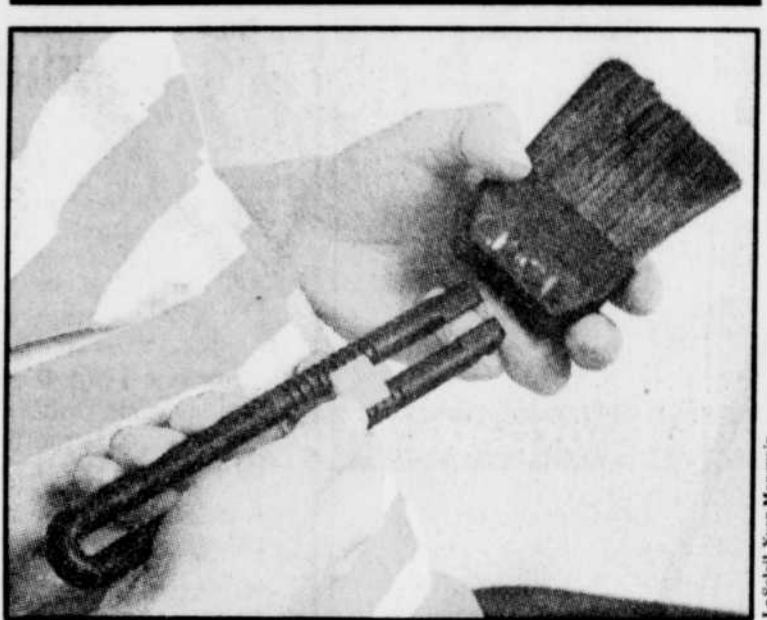
L'Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier (APIAF) a demandé hier au premier ministre Bourassa de forcer le ministre Claude Ryan à surseoir à sa décision de céder la division commerciale d'IAF à IAF Biochem, au Fonds de solidarité FTQ, à Casacades et à la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Les 38 membres du syndicat demandent également au premier ministre d'instaurer une enquête sur les agissements de toutes les instances qui ont trempé et

acquiescé à des transactions à l'égard des biens patrimoniaux de l'IAF.

L'assemblée générale des professeurs de l'Institut Armand-Frappier estime que la solution Ryan contribue à l'enrichissement instantané et démesuré d'entités québécoises se partageant les résultats de 50 années de travail du docteur Armand Frappier et de ses collègues.

Enfin, l'APIAF est prêt à s'engager à participer dans les plus brefs délais à la rédaction d'un plan de relance des activités de l'IAF en consultation avec tous ses membres et en collaboration avec tous les directeurs des centres de recherche.



Les cracks du CRIQ ont aidé la compagnie Clic à produire son truc à l'échelle industrielle, en l'occurrence un pinceau à manche amovible.

Baisse de 11 % des contrats du CRIQ

Les valeurs des contrats exécutés par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a baissé de 11 %, l'an dernier. Il s'agit d'une simple halte dans la progression de l'organisme, estime son pdg, M. Guy Bertrand.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

En rendant public le rapport annuel du CRIQ, M. Bertrand a souligné hier que c'est avant tout le financement de grands projets qui a handicapé la performance de l'organisme, la valeur des travaux confiés au CRIQ passant de \$15.4 millions, en 1987-1988, à \$13.7 millions, en 1988-1989.

Depuis six mois, a-t-il expliqué en entrevue, les profits des entreprises ont tendance à diminuer. L'effet s'est fait sentir notamment du côté des contrats qu'auraient dû confier les compagnies papetières dans le secteur de l'environnement.

Selon le pdg, les résultats ne sont pas inquiétants. Il a souligné que, tôt ou tard, les travaux de dépollution devront être faits. De plus, a-t-il fait valoir, les projets sont plus petits, mais plus nombreux : les 773 contrats signés, dont 87 % avec les pme, représentent une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. M. Bertrand s'est dit confiant que le fonds de développement technologique de \$300 millions sur cinq ans, an-

noncé maintes fois par Québec, devrait apporter sa part d'eau au moulin du CRIQ.

Et le centre a aussi préparé le terrain pour se développer : des efforts pour rationaliser l'effort de ses quelque 200 chercheurs sont en cours ; l'auto-financement de l'organisme a reculé de 44.4 % à 40.9 %, mais, a indiqué M. Bertrand, cela est dû à l'injection de fonds dans le Centre de recherche industrielle du meuble et du bpis ouvré. Si un secteur doit se moderniser, c'est bien celui-là avec le libre-échange, a-t-il fait remarquer.

Par ailleurs, le banc d'essai des équipements de traitement des eaux et des boues usées ne sera pas implanté sur l'emplacement de la future usine d'épuration située à Sainte-Foy, mais bien à Beauport. M. Bertrand a fait savoir que les installations qui seront bâties dans cette ville se prêtent mieux à l'installation de la plate-forme d'essai à qui le dernier budget provincial a réservé \$2.2 millions pour lancer le projet.

Cette installation destinée à tester les équipements et à développer une technologie québécoise pourrait s'intégrer à un éventuel Centre d'analyses et de mesures des technologies environnementales. Ce projet regroupe plusieurs organismes et M. Bertrand a noté que des discussions ont lieu pour une participation fédérale. Le ministre de l'Environnement, M. Lucien Bouchard, s'est montré intéressé par l'idée.

REPÈRES

L'indice des barres blindées

Plus de cinq ans après avoir signé le contrat, l'usine GE du Canada à Saint-Augustin a entrepris de réaliser la fabrication de barres blindées pour la Colombie. L'usine profite tout bonnement de la reprise de la construction de centrales hydroélectriques un peu partout sur le continent.

Les barres blindées, c'est un équipement imposant servant à transmettre l'électricité des grandes génératrices des centrales vers les postes de transformation. En 1984, l'usine de Saint-Augustin a obtenu l'exclusivité mondiale de GE pour les fabriquer lorsque le Canada a octroyé à cette entreprise un contrat de \$60 millions pour équiper six frégates de turbines au contenu américain.

La vente des barres blindées dépend des travaux de construction de centrales, qu'elles soient hydroélectriques, thermiques ou nucléaires. Or, au début de la décennie 1980, l'effondrement des prix du pétrole a annulé ou retardé plusieurs projets d'envergure en Amérique. Il y a quelques mois, un des dirigeants de GE du Canada a admis que le marché des barres blindées est tombé si bas que l'idée de fermer les installations de Saint-Augustin a été examinée.

Il n'en n'est plus question. Au début de l'année, des contrats de \$10 millions pour la centrale LG-2A, à la baie James, et pour une centrale au Manitoba ont été octroyés à l'usine de Saint-Augustin.

Récemment, la Colombie a donné le feu vert pour exécuter un contrat de \$3.1 millions pour la Colombie, confirme le gérant de l'usine, M. Frank Beranger : signé il y a cinq ans, au moins, sa réalisation avait justement été retardée à cause de besoins plus faibles que prévus.

À l'usine, le nombre d'employés devrait passer de 45 à 70 d'ici quelques mois, avance M. Beranger. L'avenir s'annonce bien. L'usine pourrait hériter de travaux de \$450,000 pour la Nouvelle-Écosse. Plus important, les perspectives du secteur énergétique sont excellentes.

Hydro-Québec n'en finit plus de devancer la construction de barrages pour répondre à la consommation au Québec et aux États-Unis. L'organisme américain Nepcol prédit pour le milieu de la décennie 1990 de sévères pénuries d'énergie sur la côte est. Les projets pour produire de l'électricité ne devraient pas manquer sur le continent et Saint-Augustin devrait tirer son épingle du jeu.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

La bataille engagée entre Paramount et Time sera corsée

NEW YORK — La bataille boursière engagée entre Paramount et Time paraît bien partie pour devenir le feuilleton de l'été à Wall Street car les belligérants ont, devant eux, encore beaucoup d'armes pour parvenir à leur but qui est de créer, avec plus de 10 milliards de dollars, le premier groupe mondial de communications.

par PASCAL REYNARD
de l'Agence France Presse

Le dernier rebondissement dans cette affaire n'a en effet rien résolu. Pour tenter d'échapper à l'OPA hostile de Paramount, Time, premier éditeur américain de magazines, a annoncé un nouvel accord de fusion avec Warner (édition, cinéma, musique...) prévoyant le rachat de ce dernier. C'est-à-

dire le contraire — l'acquisition de Time par Warner — de ce qui était prévu lors du précédent mariage annoncé en mars et qui avait déclenché les hostilités.

Cette contre-attaque n'a pas désarçonné Paramount (édition, cinéma...), qui a immédiatement qualifié cette opération de simple « diversion momentanée », tout en soulignant sa « ferme détermination » à conti-

nuer ses « efforts pour acquérir Time ».

Après ces dernières péripéties, la parole est maintenant aux tribunaux comme le veut la tradition aux États-Unis dans toute bataille boursière.

Paramount a déjà indiqué qu'il porterait plainte contre le nouvel accord de fusion signé entre Time et Warner, comme il l'avait fait pour le précédent. De son côté, Time a demandé à un tribunal de bloquer l'OPA de Paramount en raison, selon ce groupe, d'irrégularités lors de son lancement.

Devant les tribunaux, la bataille promet d'être longue : les premières décisions de justice

ne devraient intervenir que vers la mi-juillet et seront certainement contestées par les belligérants qui pourront faire appel.

Même si l'issue de ce conflit sur le plan juridique est éloignée et reste très incertaine, Time et Paramount se préparent déjà à un revers devant les tribunaux et étudient des scénarios de contre-attaque.

Si son accord avec Warner est invalidé par les tribunaux, Time, par exemple, envisage de nombreuses possibilités pour contrer l'OPA de Paramount. Ces « armes », révélées dans un document transmis à la Commission des opérations boursières, sont notamment une res-

tructuration du groupe, l'acquisition d'une autre société que Warner ou même le rachat de son « agresseur » Paramount.

Certains s'inquiètent de l'aspect financier de la bagarre qui risque, selon eux, d'affaiblir ces groupes plutôt que de les renforcer face à leurs grands concurrents mondiaux. Les sommes en jeu, qui dépassent les dix milliards de dollars — l'OPA de Paramount sur Time s'élève à \$10.7 milliards alors que celle de Time sur Warner atteint \$12.4 milliards —, devraient se traduire par un endettement massif quel que soit le vainqueur.

Bombardier travaille sur un projet de TGV

MONTREAL (PC) — Malgré les problèmes qu'occasionnent à Via Rail les compressions budgétaires d'Ottawa, Bombardier complète ses études en vue du lancement d'un TGV de plus de \$2.5 milliards dans le corridor Montréal-Toronto.

Paris-Amsterdam. BN a de plus soumissionné pour la réalisation des trains-navettes destinés au fameux tunnel sous la Manche. Malgré l'acquisition non encore complétée de l'avionnerie Shorts, à Belfast, Bombardier envisage en effet d'autres prises de

contrôle, cette fois-ci dans le transport en commun en Europe.

Le chef de la direction de Bombardier qualifie par ailleurs de « raisonnablement confortable » le carnet de commandes de plus de \$6.5 milliards sur lequel le groupe québécois s'appuie.

Laurent Beaudoin précise par exemple que les 116 commandes et options pour le réacteur régional Canadair RJ gonflent à elles seules le carnet de \$2 milliards.

La sous-traitance monte en flèche aussi pour Boeing et Airbus. Pour les Airbus A-330 et A-340, \$1.2 milliard de composants commandés par l'Aérospatiale de France et \$400 millions de British Aerospace.

Shorts affiche de son côté un carnet de plus de \$1 milliard pour des missiles et des pièces destinées à Boeing, dont les 14 portes du train d'atterrissage du B-747.

Dans le transport en commun, les commandes se limitent à \$250 millions mais Bombardier en attend d'autres très bientôt.

La filiale belge BN accumule de son côté de nouvelles commandes « chaque semaine », pour un total de \$400 à \$500 millions à la fin de l'année.

S'ajoute la production des motoneiges et des Sea-Doo. Bombardier détient 35 % du marché mondial de la motoneige et vise 50 % de l'Europe après les acquisitions de Nordtrac et Ockelbo en Scandinavie.

Par ailleurs, en entrevue, Laurent Beaudoin précise qu'il mène un « financement mixte » pour le TGV canadien. Il doute de l'implication massive d'Ottawa dans le TGV, qui nécessitera quatre ans de construction. D'où son financement international.

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 1989

*un visage
une parole!*



M. Jacques Angers

Monsieur Paul Prémont, président et chef de l'exploitation de Donohue Inc., est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Jacques Angers au poste de directeur de la fabrication du papier journal.

À ce titre, monsieur Angers sera responsable de l'exploitation des usines d'Amos et de Clermont.

Monsieur Angers est à l'emploi de Donohue Inc. depuis 12 ans et il était, au moment de sa nomination, directeur de l'usine d'Amos.

Donohue Inc. est une entreprise canadienne intégrée de produits forestiers. Membre du groupe Quebecor, Donohue a un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 700 millions\$ et des actifs qui dépassent les 900 millions\$. Elle emploie près de 4500 personnes au Québec.

JE ROULE QUÉBÉCOIS JE ROULE LESSARD

À L'OCCASION DE LA ST-JEAN, M. LESSARD
VOUS FAIT UNE OFFRE QUÉBÉCOISE

EXCEL NEUVES, 3 PORTES (QUANTITÉ LIMITÉE) À:

6995\$

* Transport et
préparation
en sus



GARANTIE 5 ANS/100,000 Km
3 ans sans frais d'entretien

TOUS LES DETAILS CHEZ M. LESSARD

HYUNDAI

Nous vendons des voitures bien pensées.



M. LESSARD Ltée
659, Boul. St-Joseph
Québec

418/623-5471

Depuis plus de 40 ans au service
des automobilistes Québécois

Bonne fête de la St-Jean à tous les Québécois!

EN UN CLIN D'OEIL

■ Hollinger vient de conclure l'achat du Jerusalem Post

TORONTO — Hollinger inc. a conclu un accord définitif avec Israël Investors Corporation pour l'acquisition d'une participation d'environ 75 % dans le quotidien israélien de langue anglaise Jerusalem Post. Le conseil d'administration de Hollinger, où siègent notamment l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger et l'ancien chef de la diplomatie britannique Lord Carrington, a approuvé la transaction lors d'une assemblée tenue le 14 juin dernier. Les détails de la transaction devraient être révélés d'ici à la fin juin. Hollinger avait signé fin avril une entente de principe avec Israël Investors Corporation, une filiale du groupe industriel Koor.

■ Bendix transfère ses activités du Canada au Mexique

TORONTO — Le fabricant canadien de pièces d'automobiles Bendix Safety Restaint, division du conglomérat américain Allied-Signal inc., transférera sa production au Mexique et la fermeture avant la fin de l'année de sa seule usine au Canada afin de réduire ses coûts de production. Cette mesure entraînera le licenciement d'environ 400 employés à l'usine de Collingwood, où sont fabriquées les ceintures de sécurité équipant les modèles « Celebrity » produits par General Motors à Sainte-Thérèse.

■ Groupe Denis s'associe dans la recherche forestière

MONTREAL — Le Groupe Denis a annoncé la création d'un consortium de recherche dans le domaine forestier. Le consortium, qui verra le jour à l'automne, sera formé du Centre de recherche industrielle du Québec, du Département de foresterie de l'université Laval, du Groupe Denis et d'une autre entreprise du secteur privé qui reste à déterminer. Le président et chef de l'exploitation du Groupe Denis, M. Marcel Boutin, a déclaré qu'il s'agissait d'une première qui aura des retombées tant au Québec qu'au Canada.

■ Radarsat sera réalisé au coût de \$441 millions

HALIFAX — Le premier ministre Brian Mulroney a annoncé la conclusion d'une entente avec des gouvernements provinciaux, des industries et le gouvernement américain, pour la réalisation du programme de \$441 millions du satellite Radarsat. Ce satellite, qui sera lancé en 1994, pourra prendre des images de la surface de la terre dans l'obscurité et à travers les nuages. Il fournira des renseignements sur les conditions des glaciers dans l'Arctique et pourra détecter l'humidité du sol et de la végétation.

■ La Caisse de dépôt acquiert une obligation en France

MONTREAL — La Caisse de dépôt et placement du Québec vient d'acquiescer de la Caisse des dépôts et consignations de France une obligation assimilable du Trésor d'une valeur de \$17.9 millions émise par le gouvernement français. Cette transaction entre les deux institutions constitue une première et fait suite à la visite à Montréal, en mai dernier, du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, Robert Lion. La Caisse de dépôt et placement du Québec rappelle qu'elle a entrepris cette année un programme d'investissement en obligations internationales, notamment en France et en Allemagne.

■ Alcan inscrit ses actions ordinaires à la Bourse de Tokyo

MONTREAL — Alcan Aluminium Ltée annonce que ses actions ordinaires ont été inscrites à la cote de la Bourse de Tokyo. « Cette inscription donne à Alcan l'accès à l'un des plus grands marchés des capitaux du monde, en même temps qu'elle reflète le fidèle engagement de la compagnie envers le Japon », a déclaré M. David Culver, président du conseil d'administration. Alcan a des intérêts au Japon depuis 1931. La compagnie possède actuellement une participation de 47.1 % dans Nippon Light Metal Company Ltd., une des grandes sociétés d'aluminium du Japon.

■ Le déficit du compte courant a fléchi au premier trimestre

OTTAWA — Le déficit du compte courant a fléchi légèrement alors que l'économie progressait à un rythme soutenu durant les trois premiers mois de l'année, a signalé Statistique Canada. Le déficit du compte courant qui était de \$3.9 milliards au quatrième trimestre 88 a été ramené à \$3.7 milliards au premier trimestre 89, en données corrigées des variations saisonnières. D'autre part, l'économie a progressé de 0.9 % au premier trimestre après une hausse de 0.7 % au trimestre précédent.

■ Financière Prenor à la cote de la Bourse de Montréal

MONTREAL — Les actions ordinaires de La Financière Prenor Ltée seront inscrites à la cote de la Bourse de Montréal à l'ouverture des affaires, aujourd'hui. La Financière Prenor est une société de gestion de services financiers qui détient des intérêts majoritaires dans le Trust Vanguard Ltée, Compagnie Trust Prenor du Canada, Les Fonds Bolton Tremblay inc., Bolton Tremblay inc., Schaenen Wood & Associates inc., Scot-Mor Holdings Canada inc. et Société d'investissement Prenor inc.

■ Comterm subit une perte de \$5.2 millions en 1988

MONTREAL — Au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 1989, les revenus totaux de Comterm inc. se sont élevés à \$36.6 millions, comparativement à \$35.1 millions au cours de l'exercice précédent. La perte, compte non tenu du poste extraordinaire, s'est établie à \$5,294,012 soit 26 cents par action durant l'exercice. La perte nette après poste extraordinaire s'est située à \$2,801,085 soit 14 cents par action cette année, comparativement à la perte, compte non tenu du poste extraordinaire, de \$8,052,130 soit 40 cents par action l'an dernier.

■ Hausse de près de 50 % du bénéfice du Groupe LGS

MONTREAL — La direction de Groupe LGS inc. une importante firme canadienne spécialisée dans la technologie et l'intégration des systèmes informatiques, a affiché au cours de l'année terminée le 31 mars 1989, un bénéfice net de \$1.55 million soit une augmentation de 50 % par rapport à \$1.03 million au cours de l'année précédente. Le bénéfice net par action a été de 17.6 cents comparativement à 12 cents un an plus tôt.

Le nouvel institut de l'entrepreneurship devra établir son siège social à Montréal

L'Institut national de développement de l'entrepreneurship, un nouvel organisme formé de 25 membres, avec siège social à Montréal et budget de \$2 millions, sera chargé de favoriser l'entrepreneurship et la mise sur pied de nouvelles entreprises.

par RÉAL LABERGE
LE SOLEIL

L'annonce de la création de cet organisme sans but lucratif, qui coordonnera les initiatives et les efforts de promotion d'un réseau de bureaux provinciaux de l'entrepreneurship, a été faite hier par le ministre d'État aux PME et au tourisme, M. Tom Hockin, dans le cadre du Forum national sur l'entrepreneurship, qui regroupe 180 délégués de l'entreprise privée, des milieux universitaires et gouvernementaux.

M. Hockin a précisé que l'institut sera régi par le secteur privé. Il a dévoilé les noms de 12 premiers membres du conseil d'administration, notamment de MM. Paul-Henri Filion, président de Hoplab inc. de Québec, et de Marcel Lafrance, président de Gestion M. & A. Lafrance inc., également de

Québec. Deux autres directeurs sont de Montréal, M. Lloyd G. Boutilier, directeur des services de crédit et de franchisage à la Banque Royale du Canada, et Mme Dina Lavoie, professeur aux HEC.

La formation de l'institut avait été recommandée par le Comité consultatif sur la petite entreprise, lors de la Table ronde convoquée au lac Meech, en août 1987. Son président et son directeur général seront nommés dans quelques semaines. Le gouvernement fédéral contribuera environ 20 % du budget annuel, prévoyant une enveloppe de \$2 millions sur cinq ans. L'organisme tendra à l'autofinancement. Les autres contributions proviendront de subventions des gouvernements provinciaux et de dons et collectes.

M. Hockin a justifié le choix de Montréal, comme siège social et d'un centre administratif de « quelques employés », surtout

parce que cette ville est très dynamique au domaine entrepreneurial et qu'on y trouve un milieu académique fort engagé dans la promotion du bilinguisme et de la culture nationale.

Toutefois, il n'est pas question pour Montréal d'un rôle de décision ou de domination, mais de catalyseur de centres provinciaux, qui auront chacun à trouver leur formule particulière d'intervention et de promotion dans le développement de l'entrepreneurship.

La création de l'institut n'est pas directement reliée au libre-échange. Mais dans un contexte de concurrence internationale, entre autres avec les États-Unis, si nous voulons être compétitifs, nous devons avoir des entreprises fortes, a souligné le ministre.

Le mandat principal de l'institut sera de promouvoir une « culture entrepreneuriale » et à créer un climat propice à l'entrepreneurship. Il sera chargé de recueillir de l'information, d'effectuer des recherches, de financer des travaux et d'en diffuser les résultats.

L'institut favorisera également la formation des enseignants dans le domaine de l'entrepreneurship, notamment en créant des bourses d'études et des programmes de reconnaissance et de stimulation de l'entrepreneurship et des entrepreneurs dans la collectivité.

Bernières va recevoir \$1.7 million

La municipalité de Bernières recevra une contribution de \$1,692,372 dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel. Chaque gouvernement défraiera la moitié de ce montant.

par PIERRE MARTEL
LE SOLEIL

Cette contribution gouvernementale s'inscrit dans un projet totalisant \$2.8 millions. Projet consistant à mettre en place des conduites d'eau et d'égout sanitaire, ainsi qu'un poste de pompage et une conduite de refoulement d'égout dans le parc industriel Laporte.

Le ministre des Communications du Québec, M. Robert Dutil, et le député fédéral de Lévis, M. Gabriel Fontaine, qui, en compagnie du maire Reynald Breton, ont annoncé cette subvention.

Pour le maire Breton, l'investissement dans la mise en place d'infrastructures dans le parc industriel de Bernières est devenue plus que nécessaire avec les investissements majeurs faits récemment par les firmes Honco inc. (agrandissement de \$1.5 million en cours), Nordel inc. (\$837,837 déjà réalisés) et Voiliers Elite Yachts International (plus d'un million de dollars déjà investis).

« Ces entreprises embauchant plusieurs dizaines d'employés fonctionnent encore avec des puits artésiens et des fosses septiques. Cela devient de plus en plus compliqué et générateur de problèmes. Il est plus que temps d'offrir un vrai service d'assainissement et d'égout aux entreprises qui s'établissent dans notre parc industriel », d'indiquer le maire.

L'injection de \$2.8 millions dans la mise en place d'infrastructures dans le parc industriel de Bernières s'inscrit dans un programme municipal de travaux d'assainissement et d'égout dont le coût total s'élève à \$5.5 millions.

NOMINATION



Monsieur Denis Picard, syndic

Monsieur Denis Guay, F.C.A., président et associé directeur, ainsi que les associés de Maheu Noiseux sont heureux d'annoncer que Monsieur Denis Picard, syndic, s'est joint à l'équipe de professionnels de Maheu Noiseux Inc. partie intégrante de Maheu Noiseux, comptables agréés de Sainte-Foy, Lévis et Donnacona.

Monsieur Denis Picard, syndic, possède plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la faillite, de l'insolvabilité et du redressement d'entreprises. Il a également travaillé pendant près de trois ans auprès du Surintendant des faillites sur la vérification des cabinets de praticiens en matière de faillite ainsi que sur le développement de systèmes et de politiques liées à cette activité.

Maheu Noiseux, comptables agréés, offre aux entreprises, organismes publics et parapublics, ainsi qu'aux professionnels et gens d'affaires, une gamme complète de services de comptabilité, de vérification et de fiscalité. Par le biais d'entités distinctes, la société offre également des services de syndic de faillite et de conseils en administration, en informatique et en matière des ressources humaines tant au Canada qu'à l'étranger.

Par son association avec Collins Barrow, Maheu Noiseux est présente dans toutes les principales villes canadiennes et, par son affiliation avec la société Moores Rowland International, elle est représentée dans les plus grands centres financiers internationaux.

Maheu Noiseux Inc.
Synch - Liquidateur

PLACEMENT À HAUT RENDEMENT

CONDOMINIUMS
Manoir des GOUVERNEURS

CONDOMINIUMS
Bonne Entente

ROLAND TREMBLAY P.D.G.

BALANCE DE PRIX DE VENTE
25,000\$

TERME
5 ANS

TAUX D'INTERÊT
0%

PROMO DOMI
COURTIER

3107, RUE SASSEVILLE, STE-FOY, 656-6031

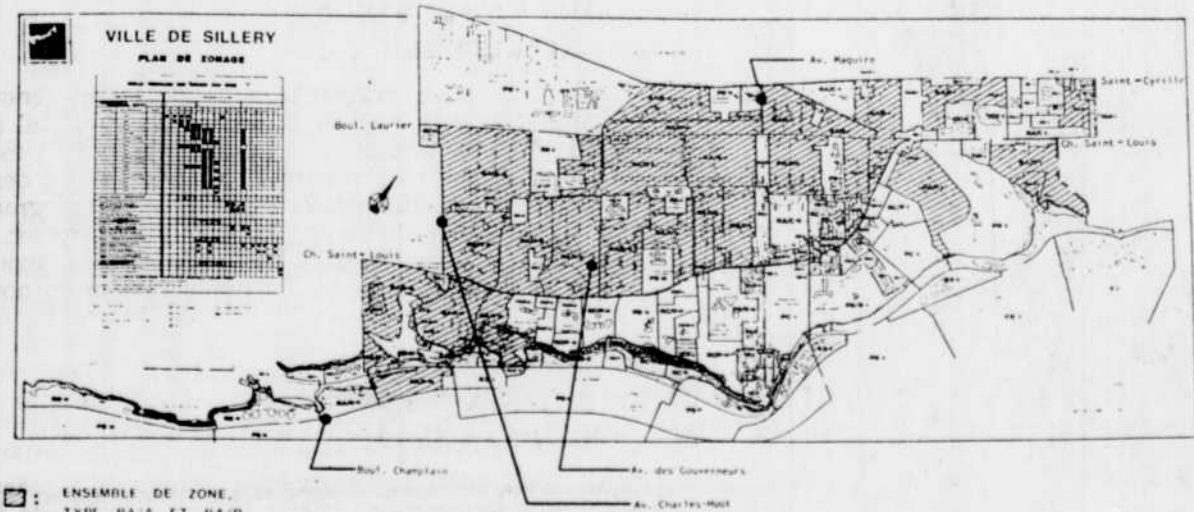
VILLE DE SILLERY

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la municipalité, à tous les propriétaires d'immeubles et tous les occupants de places d'affaires situées dans les zones de type RA/A et RA/B en date du 5 juin 1989.

Avis est par les présentes donné que le Conseil municipal a adopté, le 5 juin 1989, le règlement numéro 1126 amendement l'article 3.2.2 du règlement de lotissement numéro 951 de manière à hausser la superficie minimale des lots desservis dans les zones de type RA/A et RA/B.

Les zones de type RA/A et RA/B sont délimitées comme suit:
— zones hachurées figurant au plan de zonage ci-joint lequel fait partie intégrante du présent avis.



Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de ces zones peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire par l'inscription de leurs nom, adresse et qualité, appuyée de leur signature, dans un registre ouvert à cette fin.

Ce registre sera accessible, de 9 heures à 19 heures, le 27 juin 1989, au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville, situé au 1445, avenue Maguire, Sillery.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est 234. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à l'endroit où les registres sont accessibles le 27 juin 1989 à 19 heures.

Le règlement peut être consulté au bureau du Greffier, à l'Hôtel de Ville de Sillery, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire et de signer le registre sont celles qui, le 5 juin 1989, n'étaient frappées d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi et remplissaient une des trois conditions suivantes:

- 1- étaient domiciliées dans la Ville;
- 2- étaient propriétaires d'un immeuble situé dans la Ville;
- 3- étaient occupants d'une place d'affaires située dans la Ville.

En outre, une personne physique devait également, à la même date, être majeure, être citoyenneté canadienne et n'être ni interdite, ni en cure fermée ni sous la protection du curateur public.

Les copropriétaires d'un immeuble et les occupants d'une place d'affaires qui sont des personnes habiles à voter peuvent désigner parmi eux, le cas échéant, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne pour signer la requête au nom du groupe pourvu que cette personne n'ait pas déjà le droit de signer à un autre titre. Cette procuration doit être produite avant la signature du registre.

Une personne morale qui est habile à voter peut signer une requête par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés, qu'elle désigne à cette fin par résolution et qui remplit les conditions mentionnées ci-dessus pour une personne physique. Cette résolution doit être produite avant la signature du registre.

FAIT ET SIGNÉ À SILLERY ce 16 juin 1989

Claude Delisle, directeur général
Greffier suppléant de la Ville

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les impôts différés

Si vous êtes un professionnel et travailleur autonome, vous avez fort probablement tiré profit d'un avantage fiscal offert par nos deux piliers de gouvernement: différer votre première année d'imposition.

En effet, la grande majorité des professionnels ont tendance à choisir, en début de pratique, une fin d'année d'exercice qui leur permet de différer d'un an les impôts normalement payables cette année-là.

En agissant ainsi, ça permet bien sûr de rembourser plus rapidement nos dettes, accéder à la propriété ou encore investir en ouvrant son propre cabinet, etc.

Cependant, il existe certains inconvénients.

Les risques

Un premier risque auquel peut faire face une personne qui a différé l'impôt sur son revenu de l'année courante, c'est à la retraite.

Imaginons un comptable agréé de 30 ans ayant différé \$80,000 de revenus sa première année, soit environ \$35,000 d'impôts. S'il prend sa retraite à 60 ans, son revenu annuel pourrait être de \$450,000 en considérant uniquement un taux d'inflation de 6 %. Sa facture en impôts différés pourrait alors être de \$200,000. Une bonne planification est donc nécessaire.

Un deuxième risque, c'est de retourner à un emploi salarié puisque alors, vous devez rembourser vos impôts à date. Pour comprendre, il s'agit de demander à un avocat qui a été nommé juge...

Le décès doit aussi être pris en considération. Vous devez donc calculer cette dette envers le ministère du Revenu lorsque vous évaluez vos besoins d'assurance-vie.

Finalement, l'invalidité de longue durée est peut-être le risque le plus important à évaluer face à vos obligations en impôts différés.

L'invalidité

Si un jour vous devenez incapable de pratiquer pour une période prolongée, vous devrez rembourser aux ministères du Revenu vos impôts différés.

Il faut réaliser que lorsqu'un professionnel devient invalide, sa capacité de gains vient de tomber à zéro, il doit alors liquider des placements (après impôt) pour rembourser ses impôts différés et finalement, bien souvent les dépenses augmentent.

Il existe cependant une couverture d'assurance-invalidité pour les impôts différés et qui, après 90 jours de délai de carence, rembourse à votre place vos arriérés d'impôt.

Cette protection présente de nombreux avantages pour les professionnels.

Tout d'abord, cela vous permet d'éviter de liquider des placements ou de vous endetter pour rencontrer cette obligation.

Deuxièmement, vous n'avez pas à utiliser vos revenus d'assurance-salaire pour payer vos impôts différés.

De plus, comme la protection en impôt différé coûte quatre fois moins cher que votre assurance-salaire, vous avez avantage à bien les couvrir.

Finalement, la définition d'invalidité totale du contrat peut être la même que votre contrat d'assurance-salaire, ce qui vous assure d'être payé rapidement et efficacement.

Réévaluer ses protections

Ce nouveau contrat d'assurance-invalidité vous permet donc de planifier beaucoup plus adéquatement vos couvertures d'assurance en cas d'invalidité.

C'est un contrat extrêmement intéressant et exactement taillé aux besoins des professionnels faisant face à une invalidité de moyenne ou longue durée.

par FRANÇOIS PROVENCHER
collaboration spéciale

Bachelier en administration (assurances) de l'Université Laval, François Provencher est courtier chez La société financière Courville inc., de Québec

LES DENRÉES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmises hier par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat le kilo: 39.92; \$5.10; 40.93; \$5.10; prix du gros au détaillant: \$5.678.

Fromage cheddar au kilo, première catégorie, blanc: \$5.176; première cat., coloré: \$5.183.

Produits concentrés (sac de 20 kg): lait écrémé en poudre, pulvérisé: \$3.015; le kg, pour bébé: \$1.373; le kg, poudre de babeurre, pulvérisé: \$2.480; le kg, poudre de lactosérum, pulvérisé: \$0.649; pour bébé: \$0.612; le kg.

Oeufs: prix de gros au détaillant à Montréal, en carton de 12, A-extra-gros: \$1.492; A-gros: \$1.472; A-moyens: \$1.362; A-petits: \$0.98.

Prix payés aux producteurs d'oeufs en Ontario: A-extra-gros: \$1.15; A-gros: \$1.15; A-moyens: \$1.04; A-petits: \$0.63.

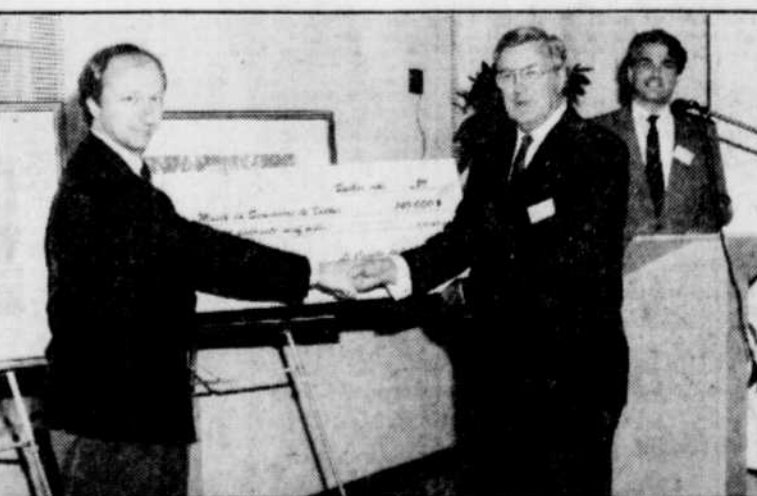
Prix payés aux producteurs d'oeufs au Québec: A-extra-gros: \$1.17; A-gros: \$1.17; A-moyens: \$1.06; A-petits: \$0.67.

Pommes de terre: prix de vente, Canada no 1, livrées à Montréal ou à Québec par camion: Québec, brossees: — le sac de 10 lb: — le sac de 20 lb: \$6.50 le sac de 50 lb. Québec, lavées: \$1.55 le sac de 10 lb; \$3.05 le sac de 20 lb; \$7.50 le sac de 50 lb.

Rouges: \$1.85 le sac de 10 lb; \$3.80 le sac de 20 lb; \$9.25 le sac de 50 lb.

Prix du grossiste au détaillant, marché de Montréal: Québec, brossees: \$8.50 le sac de 50 lb; — le sac de 20 lb: — le sac de 10 lb. Québec, lavées: — le sac de 50 lb: — le sac de 20 lb: — le sac de 10 lb. I.P.E.: brossees: \$9.50-11.00 le sac de 50 lb; \$3.85-5.20 le sac de 20 lb; \$2.30-2.85 le sac de 10 lb. Nouveau-Brunswick: \$9.25 le sac de 50 lb.

MUSÉE DU SÉMINAIRE



M. Bernard Guimont, membre du conseil d'administration de la Société du Musée du Séminaire de Québec et président des activités de la campagne de souscription 1988-1989, remet à M. le sénateur Jean-Marie Poirras, président de la Société du Musée du Séminaire de Québec, un chèque au montant de 149 000\$ représentant le total des sommes recueillies lors des activités-bénéfices organisées au cours de l'année.

LE MARCHÉ BOUTILLIER

MONTREAL Tendances des 10 derniers jours



MONTREAL (PC) — Les cours ont fléchi légèrement, hier à la Bourse de Montréal et l'indice général marquant une baisse de 2,29 à 1899,26 au terme d'une séance modérée. Les échanges ont porté sur 5,786,262 actions au lieu de 5,934,490 le jour précédent. Les bancaires ont fermé en recul de 9,38 à 1932,16, les industrielles de 7,29 à 1674,32 et les minières de 2,20 à 1897,66. A l'inverse, les pétrolières ont monté de 4,80 à 1595,78, les forestières de 4,46 à 2993,20 et les services publics de 3,20 à 1572,97. L'industrielle Shell Canada A, inchangée à \$41,75 s'est échangée à 176,740 exemplaires. La minière Louvion Inc. a baissé de 29 cents à \$2,51 et 415,447 actions ont changé de main. Parmi d'autres valeurs qui ont retenu l'attention, Iyaco B a perdu 1-2 à \$12, Bombardier B-3 a \$14 1-4, BNE 1-4 à \$17 3-4, Banque royale 1-8 à \$44 3-4 et BCE Developments 8 cents à \$2,45. Par contre, Air Canada a gagné 3-8 à \$13 3-8. Sur un total de 498 titres mis en jeu 145 étaient en hausse, 170 en baisse et 183 inchangés.

— A et B —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— C et D —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— E et F —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— G et H —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— I et J —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— K et L —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— M et N —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— O et P —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— Q et R —

Titres	Ventes	Haut	Bas	Chang.
AGF	100	100	100	0
AGF-B	100	100	100	0
AGF-C	100	100	100	0
AGF-D	100	100	100	0
AGF-E	100	100	100	0
AGF-F	100	100	100	0
AGF-G	100	100	100	0
AGF-H	100	100	100	0
AGF-I	100	100	100	0
AGF-J	100	100	100	0
AGF-K	100	100	100	0
AGF-L	100	100	100	0
AGF-M	100	100	100	0
AGF-N	100	100	100	0
AGF-O	100	100	100	0
AGF-P	100	100	100	0
AGF-Q	100	100	100	0
AGF-R	100	100	100	0
AGF-S	100	100	100	0
AGF-T	100	100	100	0
AGF-U	100	100	100	0
AGF-V	100	100	100	0
AGF-W	100	100	100	0
AGF-X	100	100	100	0
AGF-Y	100	100	100	0
AGF-Z	100	100	100	0

— S et T —

29	39	+ 1/2
30	40	- 1
20	210	- 1
14	34	+ 1
50	50	+ 5
10	110	+ 5
15	115	- 1/2
11	111	- 11/8
30	30	- 1/2
23	23	- 1/2
21	24	+ 3
4	4	- 2
75	75	- 1/2
13	18	+ 5/8
24	24	- 1/2
1,634,484		
5,785,967		
1986		
Banque Haut Bas		
10	10 1/2	9 1/4
9	9	8
17 1/4	22 1/2	17 1/4
5 00		
SUS		
0	0	0
400	400	400
34	34	34
35	40	35
50	50	50
50	50	50
SUS		
SUS		

NEW YORK

Tendances des 10 derniers jours



NEW YORK (AFP) — La tendance s'est affaiblie hier à Wall Street après un début de séance soutenu, sur un marché modérément actif. En progression de plus de 8 points dans les premières transactions, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a clôturé à 2.472,88 en baisse de 7,01 points. Quelque 168 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de valeurs en baisse a dépassé celui des hausses: 756 contre 651; 536 titres ont été inchangés. La reprise initiale, due principalement à la spéculation sur les titres des sociétés engagées dans des OPA, notamment dans les secteurs des transports aériens et des communications, s'est effritée à partir de la mi-séance, en l'absence d'élément fondamental de soutien, ont indiqué les analystes. Time Inc a perdu 3-1/2 à 152-3/4; Philip Morris 2-1/4 à 134-3/4 et Hilton Hotel 3-5/8 à 99-1/4. Harcourt Brace Jovanovich qui envisage de vendre sa division immobilière et ses parcs d'attractions, a progressé de 3-2/4 à 137-7/8. Holly Farms a bénéficié d'une OPA par Tysons Foods et a gagné 1-3/4 à 68-7/8. L'AL est monté de 5-5/8 à 133-1/2.

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100
AAA Imp	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0	-1	-2	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28	-29	-30	-31	-32	-33	-34	-35	-36	-37	-38	-39	-40	-41	-42	-43	-44	-45	-46	-47	-48	-49	-50	-51	-52	-53	-54	-55	-56	-57	-58	-59	-60	-61	-62	-63	-64	-65	-66	-67	-68	-69	-70	-71	-72	-73	-74	-75	-76	-77	-78	-79	-80	-81	-82	-83	-84	-85	-86	-87	-88	-89	-90	-91	-92	-93	-94	-95	-96	-97	-98	-99	-100

L'ECONOMIE

VANCOUVER

VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et l'activité modérée, hier à la Bourse de Vancouver. Les échanges ont porté sur 13,1 millions d'actions. On a dénombré 162 titres en hausse, 200 en baisse et 478 stables. L'indicateur général de tendance a fermé la séance à 696,35, en recul de 5,09 points.

— A et B —

Titre	700	250	100	50	25	10	5	2	1	0</
-------	-----	-----	-----	----	----	----	---	---	---	-----

Excédent de \$336 millions pour la RAAQ en 1988

QUÉBEC — La Régie de l'assurance automobile du Québec a réalisé un excédent de \$336 millions de ses revenus sur ses dépenses en 1988, révèle le dernier rapport annuel de l'organisme.

Les profits de la Régie sont tels que l'organisme a versé \$200 millions en 1987, \$75 millions en 1988 et \$75 millions en 1989 au ministère des Transports pour qu'il améliore la sécurité sur les routes.

Ce document a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Transports, M. Marc Yvan Côté.

Si cet excédent était retourné aux 3,7 millions de propriétaires de véhicules automobiles du Québec, cela se traduirait par une diminution de \$100 du coût des plaques de chaque véhicule.

En 1988, le rapport indique que la Régie déclare des revenus de \$900 millions et des dépenses de \$829 millions. Mais elle a récupéré \$265 millions par un redressement de sa réserve actuarielle, notamment parce que les provisions de coûts des indemnités qu'elle doit défrayer pour les futurs accidentés ont été révisées à la baisse.

Les profits de la Régie sont tels que l'organisme a versé \$200 millions en 1987, \$75 millions en 1988 et \$75 millions en 1989 au ministère des Transports pour qu'il améliore la sécurité sur les routes.

Dans un bref commentaire formulé à la Presse canadienne, le porte-parole de l'opposition, le député de Lévis, M. Jean Garon, a déploré que le gouvernement s'enrichisse au détriment des automobilistes du Québec, alors que la Régie a été créée initialement pour indemniser les automobilistes accidentés, non pour réaliser des profits.

Le rapport de la régie indique par ailleurs qu'en 1988, 25.252 conducteurs québécois avaient vu leur permis de conduire révoqué pour un an ou plus à la suite d'infractions criminelles.

Les Québécois choisissent dans une proportion de deux sur trois de renouveler leur permis de conduire par la poste plutôt que de se rendre à un centre de service. Mais en ce qui a trait au renouvellement des plaques d'immatriculation, 38 % le font par la poste, 24 % par le biais des bureaux de la Régie et 23 % via les caisses populaires, tandis que 15 % passent par des mandataires privés (par exemple, les concessionnaires d'automobiles).

Le Québec compte 3,7 millions de véhicules, dont 2,7 millions de véhicules de promenade, 422,000 véhicules commerciaux, 8,400 taxis, 14,100 autobus dont 9,300 autobus scolaires, 72,300 motocyclettes, 67,000 tracteurs et 80,000 motoneiges.

[illegible][illegible]

MONTREAL — Un nouveau réseau de transmission de données utilisant les ondes radio est en voie d'implantation au Canada. Le service offert par MobiData Communications, une entreprise canadienne, est le résultat d'une association entre BCE Mobile et Motorola Canada, et sera disponible à compter du 1er juillet, à Toronto, et en septembre à Montréal. En annonçant la nouvelle, hier, le président et chef de la direction de MobiData, M. Alain Fontaine, a noté qu'il s'agit d'une première au Canada. Un réseau semblable, connu sous le nom de Data Radio Network (DRN), existe depuis 1986 aux États-Unis. Ce service permet à l'abonné, via un terminal portable, de se déplacer librement, d'accéder instantanément, quelle que soit sa localisation, aux données de l'ordinateur de son bureau sans passer par un réseau téléphonique. Le terminal mobile peut se fixer dans tout type de véhicule tandis que le modèle portable se glisse dans un sac ou une mallette. À compter de 1990, MobiData commercialisera un radio modem, de la taille d'un paquet de cigarettes, qui permettra le branchement au réseau de tout autre type de terminal informatique d'ordinateur.

[illegible]

22 JUIN AU 2 JUILLET,
NEZ VIVRE L'ÉTÉ
Y COULEURS
NUITS BLEUES
JAZZ!
JUSQU'AU 23 JUIN
ITEZ L'EXPOSITION
PHOTOGRAPHIES
ENFINES À
EGLISE ST. MATTHEW'S.

(ENTRE TURNBULL ET DUFFERIN)

LE FAUBOURG
SAINT-JEAN



S.I.D.A.C. DU FAUBOURG

[illegible]

À la portée de la main.



Le nom de Spar est depuis ce temps intimement associé aux séries de satellites canadiens Alouette et Anik et aux séries d'engins spatiaux développés pour sa clientèle internationale, soit les satellites ISIS, Hermes, Palapa B., Westar IV, Olympus et Brasilsat pour n'en nommer que quelques-uns.

La venue de l'agence spatiale dans la région de Montréal illustre bien la vocation aérospatiale de la région.

Pour notre part, chez Spar Aérospatiale, nous croyons à l'avenir du Canada dans l'espace depuis très longtemps. Depuis 1968, notre société fait figure de pionnier dans le domaine de l'aérospatiale au pays et s'est méritée une reconnaissance internationale comme entreprise de premier ordre au plan de la haute technologie.

Sputnik, Alouette & Cie.

La plupart d'entre nous se souviennent du premier satellite artificiel lancé dans l'espace qui avait pour nom Sputnik ainsi que de Telstar, le premier satellite de communication. Depuis bientôt 30 ans, à Ste-Anne-de-Bellevue, en banlieue de Montréal, le personnel de notre division des systèmes de satellite et de communication a contribué à la réalisation de plus de 60 satellites. Tous les satellites canadiens sont de fabrication québécoise et chacun d'eux est une source de fierté pour nos employés.

Le « bras droit » de la NASA

Dès les premiers pas d'un homme sur la lune, suivant l'aventure Sputnik et le début de l'exploration spatiale habitée, l'humanité entière a été captivée par la conquête de l'espace. Les travaux de la National Aeronautics and Space Administration ont fait reculer les limites de notre univers. Nos relations avec la NASA datent de nos tout débuts et ont progressé au fil de cette aventure exaltante.

Spar Aérospatiale est fière d'avoir été désignée comme maître d'œuvre du bras télémanipulateur de la navette spatiale. À ce titre, nous avons eu la responsabilité de coordonner le travail d'entreprises de haute technologie d'un océan à l'autre impliqué dans la réalisation de ce projet exceptionnel.

Une aventure internationale

Nos réalisations sur le marché mondial des satellites de communications et de sous-systèmes font aussi partie de nos champs d'excellence.

Nos ingénieurs ont conçu et

mis au point diverses composantes de satellites. Ils ont aussi construit plusieurs stations de communication terrestres pour le compte entre autres de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis ainsi que pour les gouvernements du Brésil, de la République populaire de Chine, de l'Indonésie, du Libéria, de la Zambie et de l'Italie.

Vivre 300 km au-dessus du Québec



D'ici l'an 2000, les agences spatiales de l'Europe, du Japon et du Canada mettront au point les éléments d'une structure spatiale habitable permanente qui sera construite à 300 km au-dessus de la terre et dont les dimensions seront celles de trois terrains de football: la station « Freedom » de la NASA.

Cet exemple de coopération entre les nations permettra aux pays participants de développer leur industrie spatiale respective et d'élargir les compétences et les expertises disponibles chez eux. Chez Spar, à titre de leader de la contribution canadienne, nous sommes conscients de nos responsabilités à cet égard.

Un incubateur spatial

En collaboration avec nos gouvernements, nos universités et nos entreprises, nous sommes engagés dans une démarche qui vise le développement de la sous-traitance au sein de l'industrie de l'espace au Canada. Bientôt, un programme spécial visant la création d'incubateurs industriels sera mis sur pied, en

collaboration avec le gouvernement du Québec, afin de stimuler l'implication d'un réseau de sous-traitants au Québec dans la conception et fabrication d'équipement à des fins spatiales.

Cette stratégie donnera la chance à des entreprises actuelles ou nouvelles de chez nous de pénétrer avec nous le marché du domaine spatial et à plus long terme, de se faire valoir à l'échelle du globe.

Le génie de l'espace

Spar est associée avec l'École Polytechnique dans la formation en génie de l'espace et de plus, investit dans la formation au 3^e cycle d'ingénieurs diplômés de plusieurs universités du Québec. Depuis 1982, tous les nouveaux diplômés universitaires engagés à Ste-Anne-de-Bellevue sont des diplômés d'universités québécoises.

Spar entend poursuivre plus loin cette collaboration avec les institutions du Québec à travers des programmes d'études et de coopération au niveau de la maîtrise et du doctorat. Le soutien que nous entendons apporter aux universités comprendra également un volet de recherches scientifiques appliquées qui pourrait leur être confié.

Au-delà de l'excellence

En plus de 30 ans, nous avons su atteindre un niveau d'excellence au sein de notre industrie qui est reconnue de par le monde.

S'élever au-dessus de la mêlée dans l'arène internationale exige des efforts soutenus et des investissements majeurs

dans la formation, la recherche et des projets de développement conjoints.

Spar Aérospatiale verra à insuffler chez ses alliés stratégiques dans les universités et dans les entreprises qui deviendront ses partenaires cette vision qui considère l'excellence comme un standard minimum qu'il faut dépasser.

Odysée de l'espace

Tout comme nos gouvernements, chez Spar, nous sommes convaincus que nous trouverons au Québec tous les talents et les ressources dont nous avons besoin pour répondre aux exigences toujours nouvelles du marché mondial de l'aérospatiale.

Les défis technologiques inhérents au programme spatial canadien et la participation de nos gouvernements, de nos universités et de nos entreprises à sa réalisation sont de bien bon augure pour l'avenir de notre propre odysée spatiale.

SPAR

**SPAR AÉROSPATIALE
Limitée
21025,
route Transcanadienne
Ste-Anne-de-Bellevue,
Québec**

Les Centres financiers internationaux recrutent six candidats

ORDONNANCE CONCERNANT DIVERSES ACTIVITÉS ESTIVALES

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement no 721 tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté les ordonnances suivantes lors d'une réunion tenue le 14 juin 1989.

ORDONNANCES NO 137

Concernant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion des activités d'animation à la Place d'Youville durant la saison estivale 1989.

Lors des différentes activités d'animation prévues à la Place d'Youville, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

Du 22 juin au 6 août 1989

La circulation sera aménagée à deux sens.

Entre 18 h et 24 h

Les sorts de spectacles lorsque les conditions climatiques le permettront, le stationnement sera interdit sur:

- la rue St-Jean entre des Glacis et la porte St-Jean;
- la rue de desserte située devant le Palais Montcalm.

Entre 19 h et 24 h

La circulation sera interdite sur:

- la rue St-Jean entre des Glacis et la porte St-Jean;
- la rue de desserte située devant le Palais Montcalm.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Concernant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles et hippomobiles à l'occasion de la manifestation LIMOLOU EN FÊTE.

Lors des différentes manifestations publiques prévues à l'occasion de Limolou en fête, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

Le vendredi 23 juin 1989 de 15 h 30 à 23 h

La circulation sera interdite sur les rues suivantes:

- 3e Avenue, entre la 10e Rue et la 12e Rue;
- 11e Rue, à l'intersection de la 3e Avenue.

Le stationnement sera interdit sur les rues suivantes:

- 3e Avenue, des deux côtés, entre la 12e Rue et la 11e Rue;
- 11e Rue, des deux côtés, entre la rue sise à l'Est de la 3e Avenue et la 3e Avenue.

Le samedi 24 juin 1989 de 18 h à 23 h

La circulation et le stationnement seront interdits sur la 2e Avenue entre la 7e Rue et la 8e Rue.

De 19 h à 23 h

La circulation sera interdite sur les rues suivantes:

- 3e Avenue, entre la 10e Rue et la 12e Rue;
- 11e Rue, à l'intersection de la 3e Avenue.

Le stationnement sera interdit sur les rues suivantes:

- 3e Avenue, des deux côtés, entre la 12e Rue et la 11e Rue;
- 11e Rue, des deux côtés, entre la rue sise à l'Est de la 3e Avenue et la 3e Avenue.

À partir de 7 h le 22 juin 1989 jusqu'à 16 h le 26 juin 1989, le stationnement sera interdit sur les rues suivantes:

- 3e Avenue, du côté Est, à partir d'un point situé à 20 mètres au Sud de la 11e Rue jusqu'à un point situé à 30 mètres au Nord de la 11e Rue;
- 11e Rue, du côté Sud, à partir de la rue sise à l'Ouest de la 3e Avenue jusqu'à la 3e Avenue.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Concernant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion de la FÊTE NATIONALE.

Lors des différentes manifestations publiques prévues à l'occasion de la FÊTE NATIONALE, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

La circulation et le stationnement seront interdits aux dates et endroits suivants:

Le 24 juin 1989 de 10 h à 14 h

La rue des Jardins, entre la côte de la Fabrique et la rue Sainte-Anne.

Le 24 juin 1989 de 15 h à 22 h

L'avenue des Censiers, entre la rue des Frères et des Saulles.

Les 23 et 24 juin 1989

Certaines rues de quartiers afin de favoriser les célébrations des fêtes de la Saint-Jean.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Concernant la tenue des fêtes du Canada.

Lors de la tenue des fêtes du Canada devant se dérouler le 1er juillet 1989, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

Défilé:

La circulation et le stationnement seront interdits sur le chemin Saint-Louis et la Grande-Allée Est et Ouest, entre l'avenue Belvedere et l'avenue Dufferin, de 19 h à 23 h le 1er juillet 1989.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Concernant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion des FÊTES REGIMENTAIRES.

Lors des différentes manifestations publiques prévues à l'occasion de FÊTES REGIMENTAIRES, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

Les 1er et 2 juillet 1989

La circulation et le stationnement seront interdits entre 11 h et 13 h sur la rue des Jardins entre de la Fabrique et Sainte-Anne.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Concernant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles à l'occasion de la FÊTE DE QUÉBEC.

Lors des différentes manifestations publiques prévues à l'occasion de la FÊTE DE QUÉBEC, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

Le 3 juillet 1989 de 10 h à 14 h

La circulation et le stationnement seront interdits sur les rues suivantes:

- Buade, des deux côtés, entre des Jardins et du Fort;
- des Jardins, des deux côtés, entre de la Fabrique et Sainte-Anne.

Le 3 juillet 1989 de 10 h à 12 h

Le stationnement sera interdit sur les rues suivantes:

- du Fort, du côté Est, entre Saint-Louis et Sainte-Anne;
- Saint-Louis (rue), entre du Trésor et du Fort.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Relativement à la circulation et au stationnement des véhicules automobiles durant le FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC 1989.

Lors des différentes manifestations publiques prévues à l'occasion du FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC 1989, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes:

Du 6 au 16 juillet 1989 entre 19 h et 23 h

(Spectacles au Pigeonnier)

La circulation et le stationnement seront interdits sur les rues suivantes:

- rue Saint-Amable, entre les rues d'Artigny et Saint-Augustin;
- rue Saint-Augustin, entre la Grande-Allée Est et la rue Saint-Amable;
- rue d'Artigny, entre Saint-Amable et Grande-Allée Est.

Du 6 au 16 juillet 1989, les soirs de spectacles lorsque les conditions climatiques le permettront.

(Spectacles sur la rue Saint-Jean)

De 18 h à 24 h

Le stationnement sera interdit sur la rue Saint-Jean entre la porte Saint-Jean et la côte du Palais.

De 19 h à 24 h

La circulation sera interdite sur la rue Saint-Jean entre la porte Saint-Jean et la côte du Palais.

Le 9 juillet entre 8 h et 12 h

(Course à pied La Gaipote)

La circulation et le stationnement seront interdits sur:

- Grande-Allée Est, entre Dufferin et de Claire-Fontaine.

Le stationnement sera interdit sur:

- Grande-Allée Est, du côté Sud, entre de Claire-Fontaine et des Érables;
- chemin Saint-Louis, du côté Sud, entre des Érables et Bougainville.

Le 15 juillet 1989 de 10 h à 16 h

(Journée des enfants)

Le stationnement sera interdit sur:

- la rue des Jardins, du côté Ouest, entre la côte de la Fabrique et la rue Sainte-Anne;
- la rue Sainte-Anne, du côté Sud, entre les rues des Jardins et Chauveau.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISE AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

ORDONNANCE NO 31

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 1083 concernant le bruit, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 14 juin 1989.

Relative à l'utilisation des haut-parleurs pour la Coupe de voile "Ville de Québec", le 1er juillet 1989.

L'utilisation des haut-parleurs pour la Coupe de voile se fera comme suit:

- a) La diffusion de la musique par système d'amplificateurs sera permise dans le cadre de la programmation de la Coupe de voile "Ville de Québec" à la date ci-haut mentionnée.

- 1.- sur le terrain de stationnement de la Marina du Port de Québec: de 22 h à 01 h 30 le samedi 1er juillet 1989.

- b) Aucune annonce commerciale ne sera faite au moyen de ces haut-parleurs.

- c) Le volume ne doit pas incommoder les résidents des secteurs avoisinants.

ORDONNANCE NO 48

CONCERNANT LA TENUE DE LA FÊTE DU CANADA, LE 1ER JUILLET 1989.

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2831 concernant les véhicules hippomobiles, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 14 juin 1989.

Lors de la tenue du défilé de la Fête du Canada devant se dérouler le 1er juillet 1989, les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer à la directive suivante:

La circulation des calèches, victorias, flâtres et autres véhicules hippomobiles sera défendue dans toutes les rues de la ville samedi, le 1er juillet 1989, de 18 h 30 à 23 h.

Édictée à Québec, ce 14 juin 1989.

Québec, 21 juin 1989.

Le Greffier de la Ville,
Antoine Carrier, avocat

MONTRÉAL — Six nouvelles sociétés ont officiellement joint le « club » des Centres financiers internationaux de Montréal hier, ce qui porte à 20 le total des participants et permet d'envisager une reprise de la bataille avec Ottawa pour obtenir les exemptions fiscales qu'accorde déjà le gouvernement du Québec.

par HÉLÈNE BARIL

LE SOLEIL

Le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, a remis hier l'accréditation comme CFI à Lévesque Beaubien et associés, une filiale de la firme de courtage du même nom, BT Bank du Canada, filiale de Bankers Trust de New York, Merrill Lynch du Canada, filiale de la plus importante firme de courtage américaine, Yamaichi International, filiale du quatrième courtier japonais, ainsi qu'à la Banque de Montréal et à la Banque Royale.

Selon M. Jean Labonté, président du Bureau des établissements financiers de Montréal (BE-FIM), on peut envisager que 5 autres sociétés deviendront des centres financiers internationaux d'ici le 15 octobre.

M. Labonté, comme d'ailleurs ses partenaires du BEFIM, le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, croit qu'avec 20 sociétés, les CFI ont maintenant atteint une « masse critique » et ce, sans le concours du gouvernement fédéral.

Comme CFI, les entreprises sont en effet exemptées de l'impôt du Québec sur les sociétés, de la taxe provinciale sur le capital et de l'obligation de contribuer au Régime d'assurance-maladie. Leurs employés qui proviennent de l'étranger sont également exonérés d'impôts pour deux ans tandis que les salariés canadiens à l'emploi d'un CFI bénéficient d'une réduction d'impôt.

Maintenant que la décision d'amener l'Agence spatiale à Montréal est prise, estime M. Labonté, il est temps de reprendre le « lobby » pour obtenir d'Ottawa les mêmes concessions fiscales



Gérard D. LEVESQUE

qu'à Québec pour consacrer Montréal comme véritable centre financier international.

Les Centres financiers internationaux ont vu le jour au Québec en 1986 en prévision de la création, par Ottawa, d'un Centre bancaire international à Montréal.

En raison de l'opposition féroce des milieux financiers torontois, Ottawa a finalement accouché d'une souris. Le gouvernement fédéral a autorisé la création de deux centres bancaires internationaux, l'un à Montréal et l'autre à Vancouver. Leurs pouvoirs ont été à ce point limités par rapport au projet original qu'à ce jour, aucune banque ne s'est montrée intéressée par le concept.

Ce qui n'a pas empêché la ville de Toronto de contester la décision fédérale devant les tribunaux, en vertu du droit des provinces à légiférer en de telles matières et de la charte des droits et libertés qui interdit toute discrimination.

Ces deux causes sont devant les tribunaux et leur règlement pourrait prendre plusieurs années, alors qu'Ottawa n'a toujours pas dévoilé la réglementation devant accompagner la loi sur les Centres bancaires internationaux.

Selon le président du BEFIM, même sans réglementation, une banque aurait été accréditée comme Centre bancaire international et d'autres seraient sur le point de l'être.



Cet été L'OPÉRATION CAMPING

revient!

Participez à ces fins de semaine de
RENDEZ-VOUS LOISIRS
POUR TOUTE LA FAMILLE

Une équipe d'animation du tonnerre se chargera de divertir grands et petits.

• ACTIVITÉS POUR ADULTES

Conditionnement physique, activités sportives et culturelles, soirées rétro, théâtre, dégustations, etc.

• ACTIVITÉS POUR ENFANTS

Jeux, compétitions sportives, courses aux trésors ou d'observation, activités culturelles, etc.

LE SOLEIL **CJRP 1060**
RADIO

EN FIN DE SEMAINE
les 23, 24, 25 juin

LE SOLEIL - CJRP 1060
RADIO

et l'équipe d'animation vous attendent au

CAMPING YOGI

131, Grande-Pointe

SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Réservez maintenant: (418) 325-2490

VOICI LA LISTE DES CAMPINGS VISITÉS DURANT LA SAISON ESTIVALE

30 JUIN, 1 ET 2 JUILLET
Camping Panoramique
Portneuf-Station
(418) 286-3655

7, 8, 9 JUILLET
Camping Rivard
Deschambault
(418) 286-6069

14, 15, 16 JUILLET
Camping Plage Germain
Lac St-Joseph
(418) 875-2242

21, 22, 23 JUILLET
Camping Genève
Baie-St-Paul
(418) 435-6520

28, 29, 30 JUILLET
Camping Domaine de la Chute
Saint-Apollinaire
(418) 881-3041

4, 5, 6 AOÛT
Camping Soleil
Thetford-Mines
(418) 424-3372

11, 12, 13 AOÛT
Camping la Demi-Lieue
Saint-Jean-Port-Joli
(418) 598-6108

18, 19, 20 AOÛT
Camping Passe-Partout
Saint-Joseph-de-Levis
(418) 837-0954

25, 26, 27 AOÛT
Camping Riv-O-Pom
Neuville
(418) 876-2973

en collaboration avec



Massif de Petite-Rivière-Saint-François

Le député Daniel Bradet accusé d'avoir mal fait son travail

La présidente de la Chambre de commerce de Charlevoix-Ouest, Mme Ginette Mailloux, déclare que le député de Charlevoix à l'Assemblée nationale, M. Daniel Bradet, n'a pas fait son travail dans le dossier du Massif de Petite-Rivière. « Nous avons fait tout ce qu'on nous a demandé pour arriver au fond d'un cul-de-sac », dit-elle.

par DENIS GAUTHIER
(collaboration spéciale)

Mme Mailloux a fait le point sur le dossier, lundi, lors d'une conférence de presse tenue à Baie-Saint-Paul. « Je suis déçue et frustrée que M. Bradet ne nous ait pas donné l'heure juste. Toutes les démarches entreprises au cours de la dernière année apparaissent comme une perte de temps et d'énergie », lance-t-elle.

Les gens de la Chambre de commerce de Charlevoix-Ouest se croyaient vraiment près d'atteindre leur but en décembre dernier quand le premier ministre a fait effectuer une analyse des transactions immobilières à Petite-Rivière pour s'assurer que des amis du régime ne s'étaient pas livrés à de la spéculation. Cela présageait d'un dénouement imminent.

En avril, lors d'une rencontre avec des responsables du bureau du premier ministre, ils se sont faits dire qu'il n'y avait pas de promoteurs sur les rangs pour développer la montagne et que le gouvernement n'avait pas d'argent à mettre là-dedans. « Nous sommes revenus à la case départ », conclut Mme Mailloux.

La Chambre de commerce et divers groupements du milieu avaient confié à M. Bradet la tâche d'organiser une rencontre avec le premier ministre au cours du printemps. Lorsqu'ils se sont présentés sur les lieux ils ont constaté qu'ils n'étaient pas attendus et qu'ils n'avaient pas de rendez-vous. « On s'est rendu compte que nos messages ne se rendaient pas où on les destinait », analyse-t-elle.

À l'approche de la campagne électorale, l'intervention de Mme Mailloux peut être considérée comme de l'ingérence politique. Elle soutient toutefois qu'il n'en n'est rien. « Nous avons des comptes à rendre à nos membres et à la population. C'est notre de-

voir que ça plaise ou non aux politiciens », rétorque-t-elle.



Le député de Charlevoix, Daniel BRADET.

Le dossier du développement d'un centre de ski sur le Massif de Petite-Rivière traîne sur les tablettes du gouvernement depuis 15 ans. À l'avènement du Parti québécois le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche d'alors, Lucien Lessard, avait décrété un moratoire sur le projet. L'arrivée des libéraux de Robert Bourassa au pouvoir avait suscité les plus grands espoirs. « Quatre ans plus tard, on nous demande d'attendre la parution de la nouvelle politique de ski sans nous donner d'indications sur ce qu'elle pourrait contenir. La population est lasse d'attendre », conclut Mme Mailloux.

Quatre ans pour six grammes de coke

Un homme de 41 ans de Sainte-Anne-des-Monts, Raynald Levasseur, a été condamné par le juge Louis Fortin à 44 mois de pénitencier plus un mois après avoir été trouvé en possession de six grammes de cocaïne, une valeur de \$1,000 sur le marché noir.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Levasseur a été trouvé coupable de possession de stupéfiant dans le but d'en faire le trafic et de bris de probation. Le premier chef lui a valu quatre ans de prison, moins quatre mois qu'il avait déjà écoulés. Un mois a été ajouté, à purger de façon consécutive, pour le bris de probation.

Si la quantité de drogue peut sembler minime pour la peine imposée, c'est que l'homme avait déjà un lourd passé derrière lui.

Établie à la suite d'une enquête de six mois, la preuve a démontré que Levasseur a été impliqué dans le trafic de stupéfiant à Sainte-Anne-des-Monts. « Le juge a tenu compte des antécédents de l'homme », souligne l'agent Daniel Lamirande de la Sûreté du Québec de Rimouski.

Levasseur a été arrêté le 21 avril, à Sainte-Anne-des-Monts. Il a comparu à Rimouski le 24 avril et a attendu la tenue de son procès en prison. Celui-ci a eu lieu le 13 juin.

■ Un 2e détenu de Donnacona condamné

Un autre détenu du pénitencier de Donnacona a été condamné, hier, à la suite de la tentative de meurtre survenue à cet endroit le 20 mars. Le Montréalais Alain Warren, âgé de 24 ans, a en effet écopé de deux ans d'emprisonnement après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de complicité de tentative de meurtre. Le juge Charles Cliche lui a imposé cette sentence pour avoir pris part à l'attentat contre Sylvain Tanguay, un autre détenu âgé de 22 ans. Lundi, Martin Benjamin, un détenu âgé de 19 ans, a été condamné à dix ans d'emprisonnement pour avoir été l'auteur de la tentative de meurtre. C'est Warren qui lui aurait fourni le « pic » pour commettre son crime.

Première
entrevue gratuite
et prix spéciaux

CLINIQUE POIDS-SANTÉ DE LA CITÉ

- Programmes d'amaigrissement pour tous basés sur le guide alimentaire canadien, sans médicaments ni produits spécifiques.
- Régime réduisant le taux de cholestérol et de triglycérides dans le sang.
- Programmes spéciaux destinés aux femmes enceintes et aux personnes souffrant d'hypertension artérielle.
- Un suivi attentif et adapté selon votre disponibilité. Votre motivation est notre objectif constant.

Heures d'ouverture: 8 h à 18 h 30
APPELEZ-NOUS OU PASSEZ NOUS VOIR AUJOURD'HUI
657-2040

Place de la Cité, Sainte-Foy, niveau B-2

SOLDE
50%

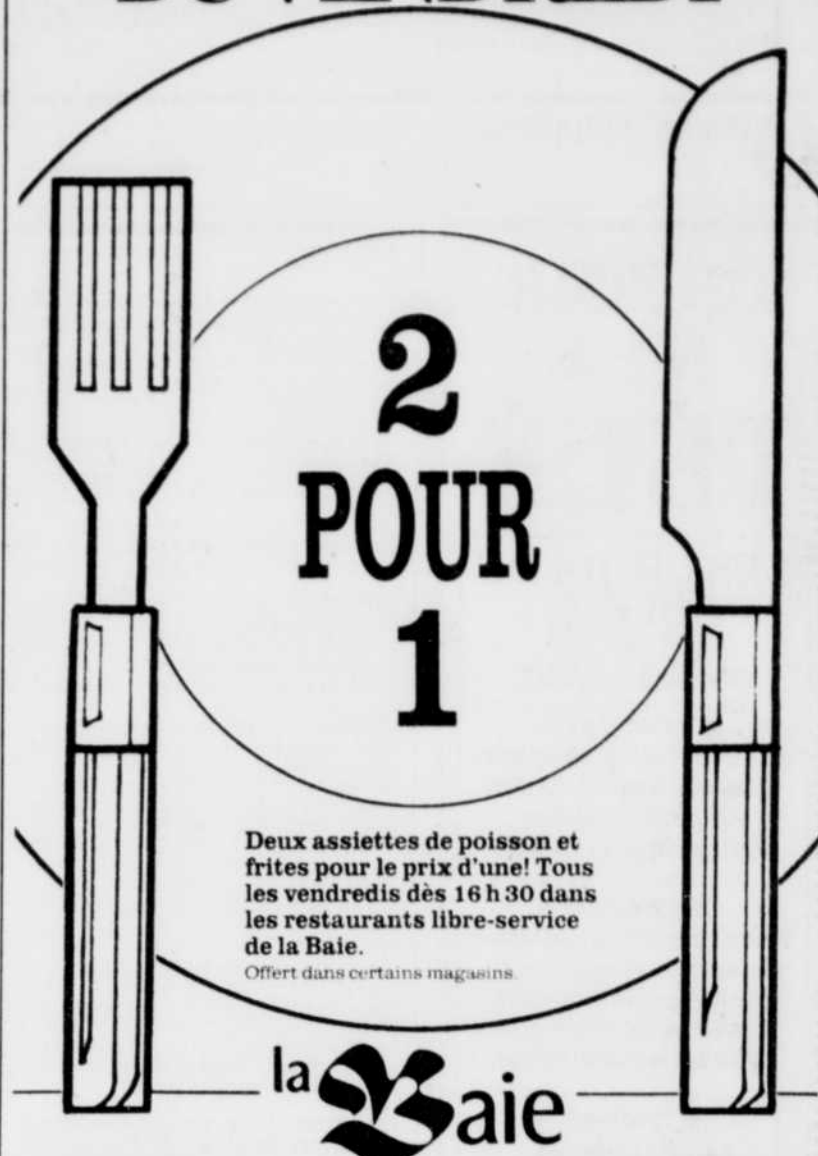
(Sauf les T-shirts)

3 Pommes

Vêtements d'enfants 0-16 ans

Centre d'achats Neilson 656-6047

LE POISSON DU VENDREDI



Deux assiettes de poisson et frites pour le prix d'une! Tous les vendredis dès 16 h 30 dans les restaurants libre-service de la Baie.

Offert dans certains magasins.

la Baie

JUSQU'AU
30
JUIN
SEULEMENT

Automobiles B.G.P. Honda

550, 95^{ème} rue
Ste-Georges G5Y 3L2
1-228-5825

E.G. Auto

40 Rte Kennedy
Lévis G6V 6C4
833-2135

Automobiles de L'Ami Michel

2319, boul. Smith Nord
Thetford-Mines G6G 6L5
1-800-463-6310 338-3558

Automobiles Donnacona

205 Rte 138
G0A 1T0
694-0396

Auto Frank et Michel

5790 Boul. Ste-Anne
Boischatel G0A 1H0
822-2252
Ligne directe, Qc : 666-4779

Honda Dégiro inc.

496 Avenue Saint-David
Montmagny G6V 3S6
248-2133

Lallier Auto Québec inc.

2000 boul. Charest O.
Ste-Foy G1N 6E8
687-2525

Dufour Honda

290 boul. Mailloux
La Malbaie G0T 1J0
665-6432

L'ÉTÉ SUR LE BRAS!



**ROULEZ
GRATUITEMENT
CET ÉTÉ**

Votre concessionnaire
HONDA peut vous
rembourser jusqu'à
l'équivalent de
3 versements mensuels*
à l'achat d'une CRX, ou
des modèles SEDAN
4 portes LX, CIVIC
et ACCORD.

lallier

au 4650, 3e Avenue Ouest
Charlesbourg
627-1010

Le groupe **HONDA SELECT**

*Détails disponibles chez vos 9 concessionnaires.
Maximum 300 \$ par mois - véhicules en
inventaire seulement.



La Vieille Maison des Jésuites à Sillery

Des meubles d'époque à la Maison des Jésuites

Considérée comme le berceau de l'histoire de Sillery, la Vieille Maison des Jésuites, au 2320, chemin du Foulon, ouvre ses portes aux visiteurs

tout l'été et deviendra un nouvel attrait touristique régional.

En dévoilant sa programmation estivale, la corporation de la Vieille Maison des Jésuites a annoncé que la visite de la maison historique permettra en outre d'admirer une exposition de meubles d'époque prêtés pour l'occasion par le Musée de la civilisation.

Cette exposition sera commen-

tée par des guides-interprètes costumés personnifiant les principaux occupants successifs de la maison qui date de 1660.

De nombreux documents audiovisuels et photos rappellent que la Vieille Maison des Jésuites a aussi accueilli, outre les pères et les Amérindiens, des bourgeois anglais, des marchands de bois et des ouvriers des chantiers maritimes, soit 350 ans d'histoire.

La visite des lieux permet aussi de voir une exposition d'artefacts

mis au jour lors des fouilles archéologiques entreprises sur l'emplacement ou faisant partie de la collection permanente. Le magnifique terrain de la maison des Jésuites est ouvert aux pique-niqueurs tout l'été gratuitement.

La présidente de la corporation de la Vieille Maison des Jésuites, Mme Nicole Blanchard, a déclaré que l'ouverture aux visiteurs de cette maison historique représentait le premier pas vers la mise en valeur du patrimoine de la ville de Sillery.

Où aller à Québec

Faire parvenir vos communiqués à: Lise GIGUÈRE, journal LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6. Tél.: 647-3489.

CE SOIR À LA TÉLÉ

LES CHOIX DU SOLEIL

par Ghislaine RHEAULT

■ 21h00-CBVT

«Le gala du meilleur commerce» à Québec. Attention. Le film «Un portrait troublant» n'est pas projeté à Québec.

■ 22h00-RQ

L'amour peut-il se trouver dans les agences de rencontre et dans les petites annonces? Il paraît, selon l'émission de Claire Lamarche, en reprise.

■ 22h25-RC

Le Point s'intéresse aux «gangs». Dernier de trois reportages.

Cinéma

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'œuvre: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CANARDIÈRE (Galerias Canadière, 661-8575). Jumeaux (5) (v.f. de Twins) 21h05. Invasion de Los Angeles (5) 19h15, 14 ans. Prix d'entrée: \$7; \$6,50 pour les 14-17 ans; \$4, moins de 14 ans et pour les 65 ans et plus.

CINEPLEX CHAREST (coin du Pont et boul. Charest, 529-9745). Les Lavigneurs déménagent (1) 12h30, 14h40, 16h45, 19h00, 21h10, 14 ans. Banlieusards (5) 12h30, 14h45. En soirée avant-première sur invitation seulement «Pierrot». G. Field of Dreams (4) (v.o.a.) 12h35, 14h50, 17h05, 19h20, 21h35. G. Équipe de rêve (4) (v.f. de The Dream Team) 12h15, 14h35, 16h55, 19h20, 21h45. Navigateur (3) 13h30. G. Les aventures du baron de Munchausen (3) 13h00, 16h00, 19h00, 21h40. G. Jésus de Montréal (2) 14h00, 17h10, 19h20, 21h30, 14 ans. Combat à finir (1) 13h10, 15h15, 17h15, 19h30, 21h40, 14 ans. Prix d'entrée: \$7; \$6,50 étudiants 14-17 ans sauf ven. sam. après 18h; \$4, âge d'or et enfants moins de 14 ans. N.B.: Il est possible de se procurer ses billets à l'avance, la journée même de la représentation à laquelle vous désirez assister.

CLAP (2360 Chemin Sainte-Foy, 653-3750). Gorilles dans la brume (3) 12h00. Dans le ventre du dragon (4) 13h00, 17h00. Eleni (1) 14h30, 19h15. ★ Félix (1) 15h00, 19h00. Blade runner (v.f.) (3) 17h00, 21h30. Femmes au bord de la crise de nerf (4) 21h00. Prix d'entrée: \$4,25; \$3,25 pour les 50 ans et plus et les moins de 14 ans. Les films précédés d'un ★ ont un prix spécial de \$6,50 du ven. au dim. et de

\$4,25 du lun. au jeudi. Aussi carte d'abonnement disponible: 10 films pour \$30.

GALERIES DE LA CAPITALE (5401 des Galeries, 628-2455). Salle 1: Rain Man (3) (v.f.) 18h15, 21h. Salle 2: Bar routier (5) (v.f. de Road House) 18h50, 21h15. Salle 3: Cimetière vivant (5) (v.f. de Pet Semetary) 19h20, 21h30. Salle 4: Diable, vois-tu ce que j'entends (4) (v.f. de See no evil, Hear no evil) 19h15, 21h30. Prix d'entrée: \$6; \$4, enfants 13 ans et moins et âge d'or.

L'IDOL (Lévis 837-0234). Salle 1: Jésus de Montréal (2) 19h, 21h15, 14 ans. Salle 2: Les Lavigneurs déménagent (1) 19h30, 21h15, 14 ans. Salle 3: Les banlieusards (5) (v.f. de The Burbs) 19h40, 21h30. G. Salle 4: Bar routier (5) 19h30, 21h30, 18 ans. Prix d'entrée: \$6; \$4,50 pour les 14-17 ans. \$3, pour les moins de 13 ans et plus de 65 ans. N.B.: Il est possible de se procurer ses billets à l'avance, la journée même de la représentation à laquelle vous désirez assister.

MIDI-MINUIT (252 rue Saint-Joseph est, 522-2828). La maison des plaisirs (1) 12h15, 14h30, 16h50, 19h10, 21h30. Enquête érotique sur les jeunes filles (1) 13h30, 15h45, 18h05, 20h25, 18 ans. Prix d'entrée: \$5,50.

PARIS (Place d'Youville, 694-0891). Salle 1: Les liaisons dangereuses (2) (v.f.) 14 ans. 19h, 21h15. Salle 2: La Cadillac rose (5) 20h50. Police Académie no 6 (8) 19h15. Salle 3: Dans le ventre du dragon (4) 19h30, 21h25. Prix d'entrée: \$7; \$6,50 pour les 14-17 ans sauf le ven. sam. après 17h30; \$4, âge d'or moins de 14 ans pour chaque salle.

PLACE QUEBEC (525-4524). Salle 1: Star Trek V: The final frontier (1) 20h. ★ Laissez-passer non valides. Salle 2: Star Trek V (1). 12h45, 21h10. ★ Laissez-passer non valides. Prix d'entrée: \$6; \$4, enfants 13 ans et moins et âge d'or.

SAINT-FOY (Place Sainte-Foy, 656-0592). Salle 1: Indiana Jones and the Last Crusades (3) 18h30, 21h10. G. Les liaisons dangereuses ne sont pas acceptées. Salle 2: Bar routier (5) (v.f. de Road House). 19h, 21h25. G. Salle 3: Diable, vois-tu ce que j'entends (1) (v.f. de See no evil, Hear no evil) 19h20, 21h30. Prix d'entrée: \$6; \$4, enfants 13 ans et moins et âge d'or.

CINE-PARC BEAUPORT (667-5362). Ouverture des guichets à 19h30. Beauport 1: Cimetière vivant (5) (v.f. de Pet Semetary) et Appel à la justice (4) (v.f. de The Accused). 14 ans. Beau-

port 2: La Cadillac rose (5) et Académie de police no 6 (6). 14 ans. Beauport 3: Les Lavigneurs déménagent (1) et Deux fils de... (4). 14 ans. Prix d'entrée: \$6; \$5,50 pour les 14-17 ans sauf ven. sam.; \$3,75 pour les plus de 65 ans; \$2, pour les moins de 13 ans.

CINÉ-PARC DE LA COLLINE (831-0778). Écran 1: Veuve mais pas trop (4) (v.f. de Married to the Mob) et Les Lavigneurs déménagent (1). 14 ans. Écran 2: Combat à finir (1) et Saigon, l'enfer pour deux flics (4) 14 ans. G. Prix d'entrée: \$6; \$5,50 pour les 14-17 ans; \$4,00 pour l'âge d'or; \$2 pour les moins de 14 ans.

VIDÉOTHÉÂTRES

- Bibliothèque Succursale Saint-Albert, 5 rue des Ormes. Rens: (623-7996). Auj. 13h: Nostradamus 1999, et à 15h: Veux-tu devenir chef d'orchestre II?

- Bibliothèque succursale Saint-Charles, 400, 4e avenue. Rens: 691-6358. Auj. 14h: Liberty Street Blues.

- Bibliothèque succursale Canadière, 1601 Canadière. Rens: 691-6355. Auj. 14h30: Le miroir magique. L'oeuf magique.

Les 7 jours du 7e art

MUSÉE DE LA CIVILISATION, 85, rue Dalhousie. Québec. 643-2158. Projections de films documentaires choisis parmi les productions les plus importantes. Réservation: 643-2158. Gratuit.

Aujourd'hui: AUDITORIUM 1: 14h00: URSS (Est-il facile d'être jeune?). 17h00: URSS (Le pouvoir des Solovki). 19h00: France: Notes pour Debussy.

En présence du réalisateur. AUDITORIUM 2: 14h00: Suède: Suédois à la limite du chagrin et de la douleur. 17h00: Grande-Bretagne: Fourteen Days in May. 19h00: RFA: Les filles de l'utopie. En présence de la réalisatrice.

Théâtre

FAUT PLACER PÈPÈRE de Bertrand B. Le-

T'S MIEUX DE PAS ÊTRE MALADE À L'UN-GENCE. Production du théâtre de la Bordée. Avec Simon Fortin, Jacques Leblanc, Jack Robitaille, Johanne Bolduc, Sylvie Cantin et Marie-Ginette Guay. Théâtre d'été Stoneham, 1420 avenue du Hibou, Stoneham. Réservations: 848-2411. Mar. au sam. 20h. Billets: \$16. Possibilité de souper-théâtre. Se termine le 26 août.

Musique

LES SOIRÉES «HARMONIE» SUR LA TERRASSE DUFFERIN. Au kiosque d'animation de la terrasse Dufferin, près du Château Frontenac. Ce soir, de 19h à 20h30: L'Harmonie Jean-de-Brebeuf.

Spectacle

MARTINE ST-CLAIR et PAPAARZZI seront les invités de «Ce soir je danse en français». Ce soir 20h. Discothèque du Concorde.

LES MIDIS À L'AGORA DE LA BIBLIOTHÈQUE GABRIELLE-ROY. Entrée libre. Auj. 12h: Ensemble du Carré St-Louis. Du menuet à la valse, de la fugue à la sonate.

Bars

- Duo France Huot et Margaret Stellick, piano et saxophone. Café-Bar l'Emprise de l'hôtel Clarendon, 57 rue Sainte-Anne. À compter de 22h15. Entrée libre.

- Solange Gilbert et Sylvie Cloutier. Mer. au sam. 21h30. Pub Chez Lorenzo, 1217 route de l'Église, Sainte-Foy.

- Michel Léveillé, du mer. au sam. 22h. Chantaut, 1001 rue Saint-Jean. Entrée libre.

- Claude Olivier Dubuc. 5 à 7 au Bar La Rosée, du lun. au ven. Accordéon pendant le brunch du dimanche et le buffet du dimanche soir. Château Bonne Entente, 3400, ch. Ste-Foy, Ste-Foy. Rosaire Pearson, piano, du mercredi au dimanche.

Réunion

AFEAS St-Jean-Chrysostome. Ce soir 19h30, dernière rencontre avant l'automne. Au 1007, rue Commerciale, St-Jean-Chrysostome.

Conférence

Conférences-ateliers expérimentales. Par Christiane Fortier, spécialiste en art vocal, arts plastiques, numéologie, techniques énergétiques et croissance personnelle. Cégep Lével-Lauzon, salle A216. Rens: 681-1778. Prix d'entrée: \$10. Ce soir 19h30: La Voix.

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2	CÂBLE 13 CFAP (TQS)	La roue chanceuse	Garden-party	Les amateurs	Le défi Guinness	Laurentide Rock International	Grand Journal	Garden-party	Sports Plus	MacGyver			
3	CÂBLE 14 WCAX (CBS)	The News	CBS News with Dan Rather	Hollywood Squares	Hard Time on Planet Earth	Jake and The Fatman	Wiseguy	The News	The Pat Sajak Show				
4	CÂBLE 7 CFM (Pathonic)	Le Monde	Mimémo	Québec à la carte	Peau de banane	Aliô Ciné LA DERNIÈRE DANSE DU GRAINE DE CANAILLE	Ferland/Nadeau en vacances	Nouvelles TVA/ Loto 6/49	La lutte WWF				
5	CÂBLE 3 CKMI (Ind.)	Newswatch	Inside Québec	Beachcombers Challenge	The Nature of Things	Hooperman	Doctor, doctor	The National/ The Journal	Newswatch	Newhart	CBC Late Night: MIND BENDERS		
5	CÂBLE 19 WPTZ (NBC)	News 5	NBC Nightly News	Jeopardy	USA Today	Unsolved Mysteries	Night Court	My Two Dads	Miami Vice	News 5 Nightside	The Tonight Show		
10	CÂBLE 15 TV5 (CTOC)	Recreation	Des chiffres et des lettres	Le journal de A2	L'Info-5	Au nom de la loi	Fête de la musique de Marrakech				L'Inde revisitée	Le journal de A2	
10	CÂBLE 10 CFTM (TM)	Ici Montréal	Mimémo	Québec à la carte	Peau de banane	Aliô Ciné LA DERNIÈRE DANSE DU GRAINE DE CANAILLE	Ferland/Nadeau en vacances	Nouvelles TVA/ Loto 6/49	La lutte WWF				
11	CÂBLE 6 CBVT (R-C)	Québec ce soir	Québec prise 2	Côte jardin	Génies en herbe	Dallas	Le gala du meilleur commerce	Le téléjournal /Le point	Supplément/ Sports	(23h20) Cinqépas: LA VIE RÉVÉE (5)			
12	CÂBLE 12 CFDF (CTV)	Pulse	Entertainment Tonight	Park Avenue Metro	Growing Pains	Head of the Class	Night Court	Nearly Departed	China Beach	CTV National News	Pulse	Gateways Research	
15	CÂBLE 8 CIVQ (R-Q)	Passe-Partout	5 pour 1	Biondi & Cie	La saga du Parrain (8e de 9)	La route des vacances	Beau et chaud	Droit de parole	China Beach	C'est arrivé à Hollywood	La route des vacances		
22	CÂBLE 28 WYNY (ABC)	Newscenter 22	ABC World News Tonight	Wheel of Fortune	A Current Affair	Growing Pains	Head of the Class	Hooperman	The Robert Guillaume Show	China Beach	Newscenter 22	ABC News Nightline	
57	CÂBLE 16 WCPE (PBS)	Scholars for Dollars	The Nightly Business Report	The MacNeil/ Lehrer Newshour	Le 9 en or	Le plaisir de peindre	Mark Russell Comedy Special	Timeline	British Rock: The First Wave	Smiley's People	Best of Your Show of Shows	The MacNeil/ Lehrer Newshour	
9	CÂBLE 9 Videotron	«Droit» au but	Les arts et les autres	Le 9 en or	Le plaisir de peindre	Secoursisme d'urgence	Acces-scène	Biologie-écologie des baleines			Les grandes vacances	Eglises en croissance	
20	CÂBLE 20 Musique Plus	Musique Vidéo Paul Samrasin	Vidéoplus Claude Rajotte	Musique Vidéo Natalie Richard	Rock etc.	Rock en bulle THE KINKS	Musique Vidéo Natalie Richard	Musique Vidéo Sonia Benezra	Musique Vidéo Sonia Benezra				

Appréciation des films: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable

UNE LONGUEUR D'AVANCE

FESTIVAL DE LA SAINT JEAN

SAMEDI 24 JUIN

- FINALE SÉRIE QUÉBÉCOISE PLACE FLEUR DE LYS Bourse 8750 \$
- PRIX DE PRÉSENCE
- SOIRÉE DANSANTE DES 22h30

DIMANCHE 25 JUIN

- AMBLE LES GROS CANONS DU QUÉBEC Bourse estimée 20000 \$ Le gagnant est automatiquement invité à participer au Grand Prix Québec
- CONCERT MUSICAL SOUS LES ÉTOILES DES 22h30 Avec le groupe rétro «Shoe Clack»

UN WEEK-END À NE PAS MANQUER!

HIPPODROME DE QUÉBEC

MARDI - JEUDI
SAMEDI - DIMANCHE

19h30

PARC DE L'EXPOSITION
524-5283

Préparez vos objectifs et participez au concours



Des prix d'une valeur totale de 4 000\$

Un prix de 500 \$ dans chacune de nos 5 catégories et un grand prix "toutes catégories" de 1 500 \$

Qui peut participer:

Toute personne qui fait de la photo en amateur. (Le statut d'amateur aux fins de ce concours est défini dans les règlements qui sont disponibles au Soleil ou à C.H.R.C.)

Comment participer:

Faites parvenir une photo couleur de format 8 po x 10 po ou 8 po x 12 po dans l'une des cinq catégories suivantes:

1. style de vie
2. paysages
3. insolite
4. personnages
5. animaux

Les membres de notre jury, Eugène Kedl des Photographes Kedl Ltée, Raynald Lavoie, photographe d'Optimage (Le Soleil) et André Paillet, animateur à C.H.R.C. choisiront une photo dans chacune des catégories et une parmi tous les envois de toutes les catégories.

N.B. Les gagnants des 5 catégories sont aussi éligibles au grand prix "toutes catégories".

De plus, Le Soleil publiera toutes les photos gagnantes ainsi que celles ayant obtenu des mentions d'excellence du jury.

Indiquez clairement à l'endos de votre photo la catégorie choisie, ainsi que vos nom, adresse complète et numéro de téléphone et faites parvenir le tout avant le 28 juillet 1989 à 16 heures, à l'adresse suivante:

CONCOURS LE GRAND DÉCLIC 89
C.P. 15800
Québec (Québec)
G1K 8A8

Pour plus de détails, synthesizez l'émission d'André Paillet entre 10h et 11h30, en semaine, sur les ondes de C.H.R.C. Le vendredi 11 août, lors de son émission, André Paillet dévoilera le nom des gagnants.



Ghislaine
RHEAUME

From Toronto: Jésuites et et policiers délinquants...

Une fois n'est pas coutume. Je vous cause aujourd'hui de la programmation d'automne du réseau privé anglophone CTV qui a déjà montré ses couleurs avant les vacances d'été. Sur cassette vidéo s'il vous plaît.

CTV a voulu mettre en évidence l'effort du réseau pour présenter de nouvelles séries canadiennes. La plus prestigieuse est E.N.G. (c'est-à-dire « Electronic News Gathering »). D'après les quelques images vues hier ce serait une contrepartie à la télévision du film à succès *Broadcast News* transplante dans les décors de Toronto. Une équipe de nouvelles télévisées est à l'affût des informations brûlantes. Et pour mettre du piquant, la redoutable « cheftaine » de la production du téléjournal, qui n'a rien de commun avec Barbara Frum, a une aventure avec le caméraman-vedette. À première vue, le rythme nerveux, la musique, le petit côté « osé » fait penser un peu à *Lance et compte*. C'est prévu pour le jeudi soir à 22 h.

Un western libre-échangiste

À l'heure du libre-échange, *Bordertown*, un nouveau western « made in Canada », sera à l'écran. À *Bordertown*, comme le titre l'indique, la frontière passe en plein milieu de la ville. Si bien que le shérif américain et la « police montée » canadienne doivent cohabiter. Or, les deux représentants de l'ordre convoient la même femme, une doctoresse française interprétée par Sophie Barjac.

Les Anglais du Canada vont aussi s'intéresser, de gré ou de force, à la Révolution française dans une super-coproduction Canada-France de huit heures. Coût : \$52 millions. Les producteurs italiens, londoniens et munichois y sont associés. Klaus Maria Brandauer, Peter Ustinov, Gabrielle Lazure, Claudia Cardinale font notamment partie de la distribution.

Ils vont s'intéresser aussi aux Jésuites français dans une série en préparation : *Black Robe* adaptée du roman de Brian Moore.

Ils verront aussi le « film du pape » tout plein de bons sentiments. *The Jeweller's Shop* est adapté de la pièce écrite par le vrai pape du temps qu'il s'appelait Karol Wojtyla. Une autre série, *The Firing Squad* est basée sur *The Execution* de Colin McDougall.

CTV annonce aussi des oeuvres biographiques en coproduction qui sont en préparation : Coco Chanel (à laquelle Télé-Métropole s'intéressait mais dont on n'a plus de nouvelles). On adapte la vie de l'actrice du muet Mary Pickford en collaboration avec PBS. Aussi, l'histoire, en quatre heures, d'un patenteur célèbre nommé Alexander Graham Bell.

Parmi les émissions spéciales, *The Secret of the Phantom of the Opera* tourné à l'Opéra de Paris avec David Copperfield. La ballerine Karen Kain jouera dans une pantomime loufoque, *The Magic of Aladdin*.

Contenu canadien oblige, en français comme en anglais, quelques-unes de ces émissions pourraient bien sûr aboutir sur nos écrans. C'est pourquoi j'en parle si longuement.

CTV conserve aussi les séries canadiennes *The Campbells*, *The last Frontier*, *Katts and Dog*, *My secret Identity* et *Night Heat*.

Produits américains

Un réseau anglophone ne pourrait vivre sans les séries américaines. CTV en annonce neuf nouvelles donc cinq comédies, quatre dramatiques, en plus des nombreuses télé-séries.

CTV abandonne les vieux succès *Moonlighting* et *Family Ties*. On laisse aussi en plan la série récente *Nightingale*.

Parmi les nouveautés, de vieux thèmes apparaissent, revus et corrigés pour s'adapter aux années 90. Signe des temps : les jeunes ont la vedette.

Au rayon des cocasseries, CTV a acheté *Doogie Howser, M.D.* qui met en scène un jeune génie de 16 ans qui achève sa formation comme résident en milieu hospitalier. Le docteur Welby va se retourner dans sa tombe. *Sister Kate* serait la sœur volante des années 90 en charge d'une maison d'orphelins indisciplinés. *Free Spirit* raconte les aventures d'un avocat chef de famille monoparentale qui embauche une gouvernante qui se révèle être une sorte de nouvelle sorcière bien-aimée. *The Nutt House* produit par Mel Brooks met en présence une famille excentrique propriétaire d'un bel hôtel new-yorkais.

Du côté des séries policières, les héros de l'ordre sont un peu délinquants : *Mancuso*, agent du FBI, hait la bureaucratie et respecte peu ses supérieurs. J'ai déjà envie de le trouver sympathique. Dans *Hardball*, un vieux policier fait équipe avec un jeune irrévérencieux. *The Kid*, un autre western, présente des jeunes qui risquent leur vie en livrant le courrier. *Snoops* offre une version inédite du couple enquêteur. Il est psychologue, elle est responsable du protocole au State Department.

Nouveaux bureaux

En information, CTV qui a déjà un correspondant à Beijing ouvre de nouveaux bureaux : l'un à Moscou, l'autre à Terre-Neuve.

Le journaliste connu Mike Duffy doit rejoindre l'équipe d'affaires publiques W5 à CTV.

En offrant de nouveaux produits canadiens, les anglos du pays qui se cherchent toujours une identité culturelle réussiront-ils à ravir les premières places aux productions américaines dans les sondages ? On ne peut que le leur souhaiter.



Le journaliste connu Mike Duffy doit rejoindre l'équipe d'affaires publiques W5 à CTV.

Le mariage Pathonic-TM après la canicule

Le CRTC ne rendra pas sa décision touchant la demande de transfert d'actions de Pathonic à Télé Métropole avant la canicule.

La demande de Pathonic a été entendue en mars dernier à Québec. Mais le Conseil est aussi saisi d'autres importants dossiers, notamment la transaction touchant MacLean-Hunter-Selkirk, la demande de Radio-Canada de créer un canal de nouvelles en français qui sera entendue la semaine prochaine à Hull, etc.

Le CRTC est toujours sans président depuis le départ de M. André Bureau cet hiver. Et il manque toujours de ressources et de personnel pour venir à bout rapidement de tous ses mandats.

«Hommage à Félix Leclerc» cet été

La musique de chambre bien vivante à l'île

La Société de musique de chambre à Sainte-Pétronille demeure sans doute dans l'ombre des autres activités artistiques estivales. Elle n'en est pas moins bien vivante et entreprend sa septième saison vendredi de la semaine prochaine.

par MARC SAMSON
LE SOLEIL

Lancée en 1983 à l'instigation du violoniste et professeur Gyorgy Terebesi dans le but premier de procurer l'occasion à de jeunes musiciens (notamment ses élèves) de se faire entendre en public, la société a peu à peu modifié son orientation pour accueillir des artistes de différents niveaux.

Cette année elle innove en suscitant la création de six brèves oeuvres commandées à des compositeurs québécois et inspirées de chansons de Félix Leclerc, de manière à souligner le premier anniversaire de la mort du chansonnier.

Marc Bélanger, Bernard Bonnier, Denis Dion, Pierick Hoydy, Claude Laflamme et Isabelle Marcoux, créateurs de diverses tendances esthétiques, se livreront à cet exercice en des pièces de dix minutes chacune.

Tout en soulignant la pertinence de cette initiative, François Beauchemin, le président de la Société de musique de chambre à Sainte-Pétronille, précise qu'il s'agit de créations à partir de chansons de Leclerc et non pas de simples arrangements de celles-ci.

Toutes ces pièces sont écrites pour quatuor à cordes et voix. Le Quatuor Arthur-Leblanc (connu auparavant sous le nom de Quatuor Artis) s'en fera l'interprète en compagnie de la basse Claude Corbeil. Des textes de liaison signés Félix Leclerc et lus par André Jean seront également entendus lors de cet *Hommage à Félix Leclerc* présenté en deux occasions, les 11 et 12 août à l'église de Saint-Pierre.

La programmation de la saison comprendra trois autres concerts



Félix Leclerc recevra les hommages des musiciens cet été à l'île.

qui auront tous pour cadre l'église de Sainte-Pétronille, lieu habituel de ces événements.

Les Violons du Roy et le flûtiste belge Marc Grauwels donneront un concert tout-Mozart le 30 juin, suivis le 20 juillet du Trio Peabody (formé de la violoniste québécoise Violaine Melançon, de la violoncelliste Bonnie Thron et du pianiste Seth Knopp) qui remportait récemment à New York l'important Concours Naumberg.

Daren Lowe, violon-solo de l'OSQ, Philippe Magnan, premier hautbois de cet orchestre, et Suzanne Beaubien, pianiste, termineront cette saison avec un récital le 24 août.



THÉÂTRE
Petit Champlain
76 rue du Petit Champlain, Québec

DU 22 JUIN AU 30 JUILLET

LE RETOUR
FAUX DU FRANÇAIS

COMÉDIE DE JOSÉE PLOURDE

Du mardi au dimanche, 20 h 30 (samedi, 19 h et 22 h)
Int. rés.: 692-2631

QUARTIER PETIT CHAMPLAIN

BILLET EN VENTE DANS LE RÉSEAU Billetech

100 ANNIVERSAIRE
CINEMAS CINEPLEX ODEON

PLACE CHAREST
Du Pont et Boul. Charest 529-9745

LES LAVIGUEUR DÉMÉNAGENT (14 ans)

LES BANLIEUSARDS (G)

FIELD OF DREAMS (G)

L'ÉQUIPE DE RÊVE (G)

THE NAVIGATOR V.F. (G)

LES AVENTURES DU BARON... (G)

JÉSUS DE MONTRÉAL (14 ans)

COMBAT À FINIR (14 ans)

LE PARIS
Place d'Youville 694-0891

LIAISONS DANGEREUSES (14 ans)

LA CADILLAC ROSE
2ème film: POLICE #6 V.F. (14 ans)

DANS LE VENTRE DU DRAGON (G)

CANARDIERE
Les Galeries Canadienne 661-8575

JUMEAUX (G)

2ème film: INVASION L.A. (14 ans)

CINEMA LIDO
Galeries Rond-Point Lévis 637-0234

JÉSUS DE MONTRÉAL (14 ans)

LES LAVIGUEUR DÉMÉNAGENT (14 ans)

LES BANLIEUSARDS (G)

BAR ROUTIER (18 ans)

PLUS 2e FILM AUX CINÉ-PARCS

CINÉ-PARC BEAUPORT
Route 40 (Sortie 220) 667-5262

LES LAVIGUEUR DÉMÉNAGENT (14 ans)

LA CADILLAC ROSE (14 ans)

CIMETIÈRE VIVANT (14 ans)

CINÉ-PARC DE LA COLLINE
Route 20 (Sortie 311) 831-0778

LES LAVIGUEUR DÉMÉNAGENT (14 ans)

COMBAT À FINIR (14 ans)

CINÉMA ST-GEORGES
INFO HORAIRES: 228-7540

Au cours de ses six premières années d'activités, la Société de musique de chambre à Sainte-Pétronille a présenté plus de 40 concerts qui ont fait appel à près

de 240 artistes.

Tous les récitals de cet été commenceront à 20 h et on peut se procurer des billets par le réseau Billetech.

Théâtre du Bois de Toulouge

LE CLUB DES 7

Une sélection prestigieuse de 7 restaurants de la région. Tous les jeudis soir au Théâtre du Bois de Toulouge, courez la chance d'être reçu par un membre du Club des 7.

Cette semaine à l'honneur:

PARIS
BREST
RESTAURANT FRANÇAIS
590, Grande-Allée Est
Québec, QC G1R 2K3
418-529-22-43

La gagnante du jeudi 15 mai:
Madame Ghislaine Talbot de Sainte-Foy

FAMOUS PLAYERS

"SPÉCIAL COUCHE-TARD JEUDI 22 JUIN. CONSULTEZ L'HORAIRE"

RAIN MAN
GAGNANT DE 4 OSCARS
dont MEILLEUR FILM
HOFMAN CRUISE
G
Galeries de la Capitale 18h15, 21h

GENE WILDER
14 ans
RICHARD PRYOR
AU MEURTRE!
2 DERNIERS JOURS
DIABLE, VOIS-TU CE QUE J'ENTENDS!
VERSION FRANÇAISE DE "SCENES RANGÉES"
STE-FOY 19h20, 21h30
Galeries de la Capitale 19h15, 21h30

STEPHEN KING
14 ans
CIMETIÈRE VIVANT
VERSION FRANÇAISE DE PET SEMATARY
STE-FOY 19h20, 21h30

CET ÉTÉ
L'AVENTURE ET L'IMAGINAIRE SE RENCONTRENT À LA DERNIÈRE FRONTIÈRE.
STAR TREK
THE FINAL FRONTIER
Version O Anglaise (Laissez-passer non valides)
Salle 1: 20h
PLACE QUÉBEC Salle 2: 18h45, 21h10

INDIANA JONES
and the LAST CRUSADE
V.O. ANGLAISE
STE-FOY 18h30, 21h10
Spécial couche-tard jeudi 22 juin: 23h35

Bar Routier
Special couche-tard jeudi 22 juin: 23h45
AVEC PATRICK SWAYZE
Version française de "Road House"
STE-FOY 18h50, 21h15

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIENNES INTERNATIONAL PRÉSENTENT LE

CIRQUE DU SOLEIL

PRODUCTION
★ 1989 ★

Déjà 16 500 BILLETS vendus!

SAINTÉ-FOY
PRÉSENTÉ PAR LE BUREAU DE GUY CLAUDE BOUCHER

★ Du 27 JUIN
★ 16 JUILLET
★ SOUS LE CHÂTEAU BLEU ET JAUNE

CHÂTEAU CLAUDE BOUCHER PRÉSENTATION GRATUITE
★ SIÈGES RÉSERVÉS ★

BILLET EN VENTE MAINTENANT:
SAINTÉ-FOY (418) 691-7211
MONTRÉAL (514) 361-4595
QUÉBEC (418) 522-1245

Les spectacles du M/V Louis Jolliet

Rock et jazz en croisière sur les vagues du fleuve

Des spectacles rock à caractère intimiste, du folklore, du jazz et de la chanson en rapport avec les événements qui animent Québec pendant l'été, et des croisières. Voilà tout ce qu'on pourra découvrir sur le fleuve pendant les prochains mois.

par LOUIS TANGUAY
LE SOLEIL

Parmi les vedettes fluviales de la programmation annoncée hier midi, on compte Daniel Lavoie, Michel Pagliaro, Paparazzi,

Plume Latraverse, UZEB, Soldat Louis, Eric Schneider and the Chicago All Star et Louise Portal, qui agit d'ailleurs comme marraine de la saison de spectacles à bord du bateau d'excursions M/V Louis Jolliet.

Elle était d'ailleurs très en

verve hier pour présenter son propre retour à la scène, sur l'eau, le 10 août dans le cadre d'une série appelée Rock & Vogue.

Mais, nouveauté cette année, les 1.000 premiers acheteurs de billets pour les spectacles payants présentés à l'Agora pourront, pour \$1 de plus, terminer leur soirée par une croisière de nuit, quelquefois en compagnie des artistes, sur le bateau qui aura été amarré pour l'occasion tout près de l'amphithéâtre.

La coopération avec les divers événements culturels tenus à terre commence avec 11 soirées de danse avec autant de troupes inscrites au Festival folklorique des enfants du monde, du 22 juin au 5 juillet. Huit croisières de nuit comporteront des spectacles du saxophoniste Eric Schneider et ses six musiciens rendant hommage à Louis Armstrong, en collaboration avec le festival des Nuits Bleues, du 24 juin au 1er juillet.

Pendant le Festival d'été international de Québec, la scène du Louis Jolliet recevra le groupe breton Soldat Louis, le 10 juillet, le groupe de jazz UZEB, le 12 et le récital Pierrot Fournier chante Brel le 14.

En association avec le festival JuniArt, on présentera une soirée avec le groupe suédois Bag, le 26 juillet et la tenue du salon extérieur des métiers d'art sera l'occasion d'une Nuit Plein Art, le 12 août.

Rock et autres

Quatre soirées, du 5 au 8 juillet, seront animées par le groupe Les Patriotes qui présente une rétrospective de 20 ans de rock d'ici, mais la série appelée « Cabaret Rock » s'amorcera avec Plume Latraverse et son groupe « Les Timonk », le 7 août; se poursuivra par un « Knock-out de velours » de Louise Portal, le 10 et illustrera deux autres facettes du rock québécois, avec Paparazzi, le 16 et Michel Pagliaro, le 18.

Quand Daniel Lavoie montera à bord, le 27 août, ce sera avec un spectacle entièrement acoustique

comprenant quelques-uns de ses plus grands succès et quelques chansons de son prochain microsillon.

Par ailleurs, la programmation

comprend trois soirées antillaises avec le groupe Karavan, les 17, 24 et 31 juillet; six mardis rétros avec le DJ Johnny Lavigne, du 18 juillet au 29 août; trois soirées

d'animation de style Club Med et quatre épluchettes de blé d'inde en plus d'une soirée gastronomique sur la thématique du gibier, le 16 septembre.



Prenant la barre à défaut de poser en « figure de proue », Louise Portal surveille le fleuve en compagnie du capitaine Réjean Desgagnés et de Lyse Diane Laflamme, directrice de la mise en marche des croisières AML.

Union des affaires et de la culture

MONTREAL (d'après PC) — La Chambre de commerce de Montréal a lancé officiellement lundi l'Assemblée Arts-Affaires, un organisme destiné à établir des liens entre les entreprises et le milieu culturel montréalais.

La première tâche de l'Assemblée Arts-Affaires sera de mettre sur pied une banque de ressources qui permettra d'apparier des dirigeants ou cadres d'entreprises et des organismes culturels désireux d'obtenir certains services professionnels.

Concrètement, cela signifie qu'un organisme culturel qui a besoin de conseils en marketing ou de services de comptabilité pourra être jumelé avec une compagnie ou un individu intéressé à rendre ce type de services, sur une base bénévole.

Le président et chef des opéra-

tions de la Banque Nationale, André Bérard, agit comme président du comité de gestion d'Arts-Affaires.

Deux vice-présidents l'aideront à remplir son mandat, soit la comédienne Monique Mercure et Pierre Bourgie, président de Urgel Bourgie, qui représente le milieu des affaires.

M. Bourgie signalait hier que déjà, une cinquantaine d'entreprises ont manifesté de l'intérêt pour cette initiative.

Festival folklorique des enfants du monde
BEAUPORT

Du 24 juin au 2 juillet 1989

ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL



SUIVEZ LE DÉFILÉ... JUSQU'AU HOT-DOG PARTY!

Le 24 juin à 10h30, les jeunes de tous les pays participants, vêtus de leurs plus beaux costumes feront la parade dans les rues de Beauport.

Voir le circuit dans le programme du festival.
Le défilé sera suivi d'un hot-dog party à prix populaire.

Informations: 666-2152

À BEAUPORT

au CENTRE SPORTIF MARCEL-BÉDARD

(scène Esso)

Eh bien! dansez maintenant.

LE SOLEIL

CJRP 1060

Radio-Canada
CBV 980 Québec
Radio-Canada
Québec 31 Cable 6

Esso

Esso

METRO

SHIR 65

PROGRAMMATION
JAZZ

LES

NUITS Bleues
INTERNATIONALES DE JAZZ

"Labatt Bleue" PRÉSENTE

du 22 juin
au 2 juillet
1989

ENDROITS	ARTISTES	JEUDI 22 JUN	VENDREDI 23 JUN	SAMEDI 24 JUN	DIMANCHE 25 JUN	LUNDI 26 JUN	MARDI 27 JUN	MERCREDI 28 JUN	JEUDI 29 JUN	VENDREDI 30 JUN	SAMEDI 01 JUL	DIMANCHE 02 JUL
PLACE D'YOUVILLE	CHUCK MANGIONE	20h30										
PLACE D'YOUVILLE	SPECTACLES		20h00	20h00	20h00	20h00	20h00	20h00	20h00	20h00	20h00	
PLACE D'YOUVILLE	OLIVER JONES ET L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC											20h30
RUE DU CAMPANILE	CONCERTS BIG BAND BLEUES ENSEMBLE JACQUES BOURGET LOOSE TUBES	19h30	19h30		14h30	14h30	14h30		19h30	19h30		
TERRASSE DUFFERIN	ZOOK							19h00				
BIG BEN	TUCK & PATTI (billets \$13.)		22h00									
BIG BEN	DAN MORETTI			22h00	22h00	22h00	22h00					
BIG BEN	BILLY COBHAM, TOOTS THIELEMANS, JIM BEARD, MICHEL CLOUTIER (billets \$18)							22h00	22h00	22h00		
BIG BEN	ROLAND VASQUEZ GROUP							Soundcraft			22h00	22h00
M/V LOUIS JOLLIET	ERIC SCHNEIDER & THE CHICAGO ALL STAR *			24h00	23h00	23h00	23h00	23h00	23h00	24h00	24h00	
MANOIR MONTMORENCY	BRISE	20h00	18h30	18h30	18h30	20h00	20h00	20h00	20h00	18h30	18h30	18h30
LE CAUCUS - MILTON QUÉBEC	BILL OUTERBRIDGE					21h00	21h00	21h00	21h00	21h00		
BAR SUR LE CAP - CONCORDE	MICHAEL GAUTHIER						20h00	20h00	20h00			
PUB ST-ALEXANDRE	TRIO GÉRARD HÉBERT INVITE SPECIAL: ELEK BACSIK	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30	22h30
PIZZERIA D'YOUVILLE Rue St-Jean	THE BEARDS							21h30	21h30	21h30		
LE BISTRO PLUS	DOUBLE V						22h30	22h30	22h30			
L'AINSI SOIT-IL	GAMALON					22h30	22h30	22h30				
LE GRAFFITI	JACKIE JOHNSON						20h00	20h00	20h00			
BISTRO LE SAVARIN	PAT HILL							20h00	20h00	20h00		
LE TURF	CABO FRIO							21h30	21h30	21h30		
LE CHANOINE KIR	JOHNNY SCOTT						21h30	21h30	21h30			
PIZZERIA D'YOUVILLE Rue Cartier	TRUDY DESMOND							21h00	21h00	21h00		
Café L'UNES	OGANE SONG							22h00	22h00	22h00		
L'A-PROPOS	PRIVATE CHARTER							22h30	22h30	22h30		
L'IMPROVISTE	DAVE TURNER							22h00	22h00	22h00		
LE PUB D'ASIE	DANNY MARKS							22h30	22h30	22h30		
LE ST-0	TONY SPRINGER											
LE LAPIN SAUTÉ	OLGA ROMAN							21h30	21h30	21h30		
ANIMATION		18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	18h00	

Radio-Canada
Télévision

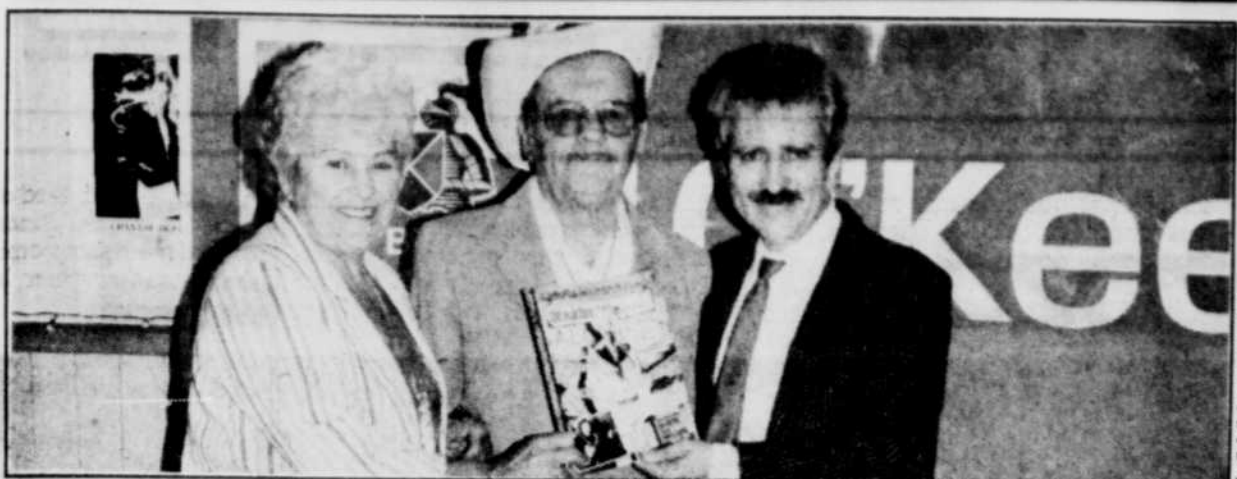
LE SOLEIL

CITV-FM
107.5

Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires culturelles

LA VILLE DE
québec

Michel CLOUTIER
International Inc.



Le plus illustre chanteur dans ce genre au Québec, Willie Lamothe, participait hier à Québec au lancement du projet d'une maison du country qui portera son nom. Il est accompagné de son épouse Jeannette et du rédacteur en chef de « Nashville Québec », Roger Charlebois.

Bientôt une maison à Montréal

Les amateurs de country ont désormais une revue bien à eux

Les gens qui font de la musique country au Québec et ceux qui en écoutent ont maintenant une revue qui traite exclusivement de ce sujet.

Et, selon Roger Charlebois, rédacteur en chef de *Nashville Québec* rencontré hier lors du lancement en banlieue de Québec du

deuxième numéro de cette publication, il existera bientôt à Montréal une maison de la musique country qui sera baptisée du nom du plus célèbre artiste québécois

en ce domaine, Willie Lamothe.

C'était aussi, hier, le lancement de ce projet en présence de plusieurs artistes de la région ou venus en groupe de Montréal pour la circonstance, dont Willie Lamothe lui-même.

Si on a choisi pour cet événement le bar country 'Québec Mix' à Duberger, plutôt qu'un établissement de Montréal, c'est en partie, dit M. Charlebois, parce que pas moins d'une demi-douzaine de stations radiophoniques dans la région de Québec et dans l'Est du Québec diffusent abondamment de la musique de ce genre.

La construction est prévue pour l'automne et l'immeuble doit abriter un musée du country québécois, un centre d'information pour les artistes et les bureaux de l'Académie Country du Québec (ACQ) et ceux de *Nashville Québec*.

M. Charlebois faisait par ailleurs remarquer que ce mensuel est le premier projet relié à la musique country auquel sont associés à la fois l'Association du disque et de l'industrie du spectacle et du vidéo québécois (ADISQ), l'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada (CAPAC) et la Guilde des musiciens.

En Bref

■ L'orchestre d'Israël en URSS pour la première fois

JÉRUSALEM (AFP) — L'Orchestre philharmonique d'Israël donnera une série de concerts dans plusieurs villes d'URSS au cours de l'automne 1990, a annoncé lundi un porte-parole de l'orchestre. Cette tournée est organisée avec la collaboration de Goskonzert, l'agence d'État qui organise les concerts en URSS, a précisé le porte-parole. C'est la première fois que l'Orchestre philharmonique d'Israël doit se rendre en URSS, pays avec lequel l'État hébreu n'entretient pas de relations diplomatiques depuis la rupture par Moscou de ces relations à la suite de la guerre des Six Jours en juin 1967.

■ Retour de Van Cliburn

PHILADELPHIE (AFP) — Le pianiste américain Van Cliburn a mis fin à 11 années de silence, en exécutant lundi soir deux concertos pour piano avec l'orchestre de Philadelphie (Pennsylvanie). Van Cliburn a joué le concerto pour piano No. 1 de Liszt et le concerto pour piano No. 1 de Tchaïkovsky, en l'honneur d'Eugene Ormandy, directeur musical de cet orchestre pendant 44 ans, décédé en 1985.

Vogue le jazz

CROISIÈRES DE NUIT

à bord du M/V Louis Jolliet

dans le cadre des

NUITS BLEUES

INTERNATIONALES DE JAZZ

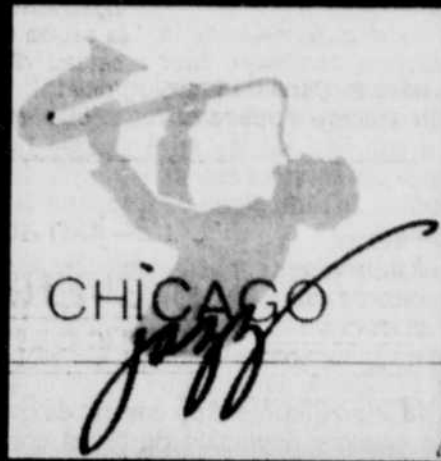
avec

Éric Schneider

&

The Chicago

All Star



SAMEDI 24 JUIN	DIMANCHE 25 JUIN	LUNDI 26 JUIN	MARDI 27 JUIN	MERCREDI 28 JUIN	JEUDI 29 JUIN	VENDREDI 30 JUIN	SAMEDI 1er JUILLET
24h embarquement à 21h30	23h embarquement à 22h30	23h embarquement à 22h30	23h embarquement à 22h30	23h embarquement à 22h30	23h embarquement à 22h30	24h embarquement à 22h30	24h embarquement à 22h30

DÉCOUPEZ ET APPORTEZ-NOUS CETTE ANNONCE!

Les 50 premières personnes à se présenter au moment de l'embarquement, au navire M/V Louis Jolliet avec cette annonce en main le soir de chacun des spectacles prévus, se verront offrir gratuitement la croisière de nuit.

CROISIÈRE 12^s

Information et réservation: 692-1159

Billets en vente au quai Chouinard et dans le réseau Billetech.

BILLETS EN VENTE DANS LE RESEAU BILLETECH



CROISIÈRES AML



"Cabatt Bleue" PRÉSENTE

LES NUIITS *Bleues*

INTERNATIONALES DE JAZZ

DU 22 JUIN AU 2 JUILLET 1989

Radio-Canada
Télévision

CITE-FM
FM
107.6

Pureté d'Amour
de la Musique

LE SOLEIL

CONCERT D'OUVERTURE

CHUCK MANGIONE et SON ENSEMBLE

Virtuose de la trompette et du flugelhorn

PLACE D'YOUVILLE
22 JUIN à 20h30

GRATUIT

En cas de pluie ce spectacle est reporté au Palais Montcalm, même jour, même heure.



Michel
CLOUTIER
INC. (N.B. 107.6 FM)

Bell
Cellulaire

Air Alliance
L'ART DE VOYAGER

Manoir
Montmorency

YAMAHA
Yamaha Canada

MAIRIE DE
QUÉBEC

Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires culturelles

ÉDITORIAL

Magistrale
pirouette

Les moyens de pression des infirmières sont une action concertée qui constitue une grève illégale, mais il n'y a pas lieu de les faire cesser. La conclusion du Conseil des services essentiels, après deux jours de délibérations, le rend digne de frapper à la porte du Cirque du soleil.

Les infirmières sont coupables de bloquer la machine des soins de santé en respectant leur convention collective de travail. Les *douces* assomment sans cogner, mais l'organisme gouvernemental n'admet pas qu'elles puissent le faire à partir d'une décision collective et non individuelle. Comme si un contrat de travail n'est pas de toute manière appliquée de façon concertée.

En fait, le Conseil des services essentiels s'est retrouvé avec une patate chaude. Les infirmières ont provoqué la fermeture de 2,100 lits sur 28,000 lits de courte durée, mais les hôpitaux viennent aussi d'en clore 700 pour les vacances. Qui alors est responsable de la situation critique vécue par certaines institutions?

Il ne faudrait surtout pas jeter tout le blâme sur les infirmières, les gestionnaires et les négociateurs pour un contrat de travail qui sème l'anarchie dans les hôpitaux. Le gouvernement a conduit ses commis dans ce cul-de-sac en leur coupant régulièrement les vivres depuis des années. À lui maintenant de les aider à se tirer de ce mauvais pas nocif pour la santé publique.

Le Conseil des services essentiels a beau prétendre que les établissements de santé font face à la situation, les malades sur les longues listes d'attente souffrent. Le conseil donne le temps aux parties de s'entendre et laisse planer une menace d'intervention. Tant mieux. Mais démontrera-t-il suffisamment de courage pour mettre également son employeur au pas?

Les infirmières ont justifié clairement le bien-fondé de leurs revendications depuis belle lurette. Elles bénéficient de l'appui de la population et de l'association des hôpitaux. Seul le gouvernement Bourassa s'est retranché derrière de sacro-saints principes dépassés pour retarder au maximum le début de véritables négociations.

Sa dernière trouvaille, à l'effet de procéder à une étude sur les relativités salariales, relève presque de la mauvaise foi. La proposition gouvernementale reconnaît déjà dans les faits la nécessité d'un *repositionnement* salarial des infirmières; une analyse de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération en arrive d'ailleurs à cette nécessité.

L'écart entre les deux parties n'est pas énorme. Le normatif ne faisait pas problème au moment d'aller sous presse. Restait la question de la rémunération. Le président du Conseil du trésor avait débloqué \$211 des \$400 millions revendiqués par les infirmières. Ces dernières ont fait un bout de chemin. Si bien que l'écart se situait autour de \$40 millions, une somme pas si terrible pour une masse salariale de quelque \$1,3 milliard.

L'enjeu de cette négociation ne réside pas que dans la satisfaction des demandes syndicales. L'État doit assurer la revalorisation de la profession d'infirmière (comme celle du personnel des garderies) en corrigeant les lacunes tant au niveau scolaire qu'au niveau du marché du travail. La pénurie ne constitue pas une vulgaire menace de circonstance, mais une réalité pour nombre d'établissements hospitaliers.

Des solutions existent. Le centre hospitalier régional de l'Outaouais en a déjà explorées quelques-unes. Il ne manque que la volonté politique. Le reste est en place.

VIANNEY DUCHESNE

Les deux consuls

Robert Maxim quitte Québec pour Alexandrie, en Égypte. Daniel Jouanneau retourne à Paris. Ce mois de juin voit la capitale perdre deux amis, les consuls des États-Unis et de France. Le volet « international » du bastion de la francophonie nord-américaine aura rarement été si bien servi que ces dernières années par les deux puissances qui y tiennent maison.

Sur l'avenue des Braves, symbole de la bonne bourgeoisie et siège du consulat français, comme au consulat américain, sur la rue Sainte-Geneviève, au haut de la terrasse Dufferin, sans doute le plus beau site de la ville, deux gouvernements avaient délégué au Québec des diplomates de carrière qui avouent leur tristesse à l'heure du départ.

Partir de la Vieille Capitale, pour eux qui ont l'habitude des ruptures professionnelles aux trois ou quatre ans, n'a rien de joyeux, au plan personnel. Tous deux avaient parcouru leur territoire avec avidité et s'étaient liés avec des Québécois.

Le débat sur le libre-échange et les sept vies du nationalisme québécois ont sans doute alimenté bien des dépêches diplomatiques. Leur devoir premier, celui de tenir leur gouvernement respectif à la fine pointe de l'actualité et de leur éviter toute surprise, a été bien servi par les débats sur le libre-échange et le statut du français.

M. Jouanneau, déjà auteur d'une étude sur le GATT, l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers, a cueilli chez nous des informations de première main sur les échanges commerciaux nord-américains. Il ne pouvait rêver à une meilleure préparation pour retourner au Quay d'Orsay et y diriger le pupitre européen, au moment même où le continent se prépare pour le vrai marché commun prévu pour 1992.

M. Maxim, de son côté, se sent plus à son aise dans les questions politiques. Reçu dans tous les clans, familier avec la francophonie internationale, bien au fait des subtilités canadiennes, il a compris aussi bien sinon mieux que quiconque les arcanes du nationalisme québécois. Souhaitons-lui la même chance pour dénouer les intrigues du monde arabe dans le cadre de sa nouvelle assignation.

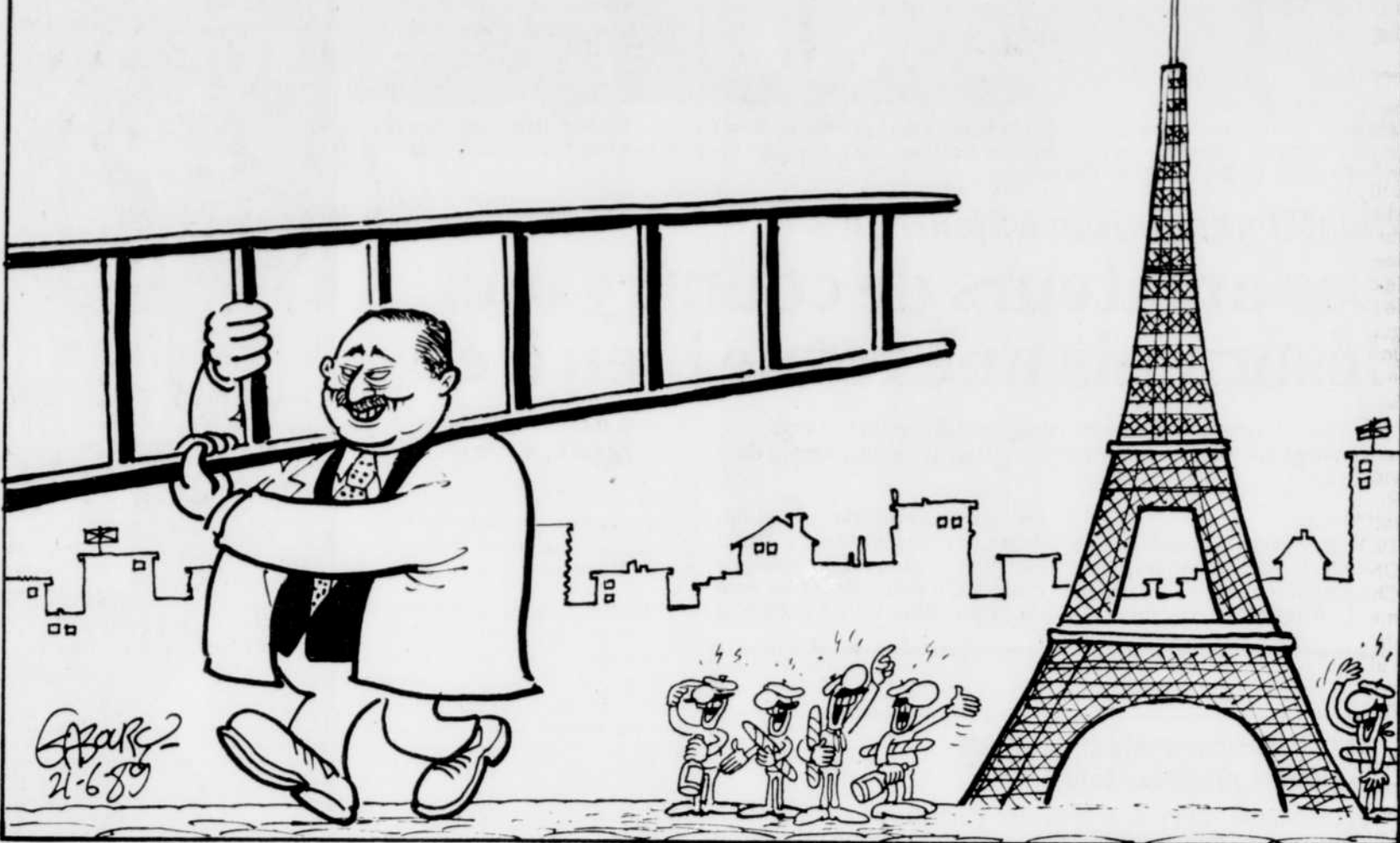
Mais surtout, souhaitons à Québec de recevoir de France et d'Amérique des successeurs tout aussi ouverts et intéressés à la vie d'ici que Daniel Jouanneau et Robert Maxim.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIPrésident et Editeur:
ROBERT NORMANDEditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVELDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINDirecteur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSON

PARIS - ZOZO

Michel
ROY
Edméda

Les défis de Jean Chrétien

Le 23 juin 1990 marquera donc une double échéance: l'expiration du délai prévu pour la ratification de l'accord du lac Meech et l'élection du successeur de John Turner à la direction du Parti libéral dont les délégués seront réunis à Calgary. Si l'entente constitutionnelle devait mourir ce jour-là, veille de la Saint-Jean, et que le leader choisi soit celui-là même qui a combattu l'accord, la coïncidence historique — lourde de symboles — serait fâcheuse.

Car si les législatures du Nouveau-Brunswick et du Manitoba refusaient de ratifier le document, il faudrait y voir l'intervention de mains libérales, hostiles aux politiques du Québec. Frank McKenna à Fredericton et Mme Carstairs, leader de l'Opposition libérale au gouvernement minoritaire de Gary Filmon à Winnipeg.

Mais, faisant abstraction de cet inconvénient, on doit reconnaître que l'état-major du Parti libéral a pris une décision réaliste en étendant sur une année complète la saison de leadership.

Plusieurs arguments militent en faveur d'une campagne prolongée. Elle permettra aux candidats valables de se faire connaître dans toutes les régions avec des moyens financiers plus modestes. Elle offrira enfin aux aspirants et aux militants l'occasion de poser les vrais problèmes (de la dé-

fense à l'environnement), d'insister sur les valeurs que le PLC doit s'attacher à défendre, de réviser les principes et les postulats qui remontent souvent aux années 1960 et 1970.

Les libéraux, depuis le départ de Pierre Trudeau, ne savent plus quoi penser. Le chef disparu, l'édifice s'est effondré. Seules survivaient des tendances, souvent opposées et contradictoires, identifiées à des individus et à des groupes. Sur des sujets vitaux, on cherchait en vain à connaître la pensée du parti. Sur la question du libre-échange, que la tradition sinon la lucidité les invitait à défendre, les libéraux se sont lamentablement fourvoyés, tenant un langage faussement populiste.

Le groupe parlementaire, ou sont apparues de nombreuses divisions et tensions après l'élection de John Turner, reflète le désarroi intellectuel, l'incertitude morale, le flottement idéologique et l'opportunisme politicien, tous ces maux dont souffre un parti désemparé par la faiblesse de sa direction, la pauvreté de ses moyens d'organisation, l'insuffisance et l'impasse de son financement, la vétusté de ses structures.

Le Parti libéral, s'il a souvent défendu des valeurs de liberté et de progrès social depuis la Deuxième Guerre mondiale, ne se distingue pas par sa nature idéologique. C'est davantage un rassem-

blement de groupes disparates, une coalition d'intérêts divers ayant en commun certains grands objectifs et quelques idéaux: le respect des libertés individuelles, l'unité du pays, le respect de l'économie de marché, la recherche de la solidarité afin d'éliminer inégalités et injustices entre groupes et régions.

Mais la cadence à laquelle évoluent les sociétés occidentales font naître des problèmes nouveaux qui appellent des solutions originales. Or, depuis une quinzaine d'années, les libéraux semblent dépourvus d'imagination, incapables d'inventer des solutions originales quand ils se retrouvent dans l'Opposition.

À l'évidence, ce parti a besoin d'un chef vigoureux sans lequel il s'affaîsse et se divise. Ce chef doit pouvoir lui proposer une gamme d'idées force qui stimulent les militants et motive l'aile parlementaire.

Ce chef, il faut le reconnaître, pourrait être Jean Chrétien. Les Québécois ne sont pas les seuls à éprouver de sérieuses réserves à l'égard d'un populiste qui descend en droite ligne du régime Trudeau au cours duquel il a accompli de bonnes choses. Dans les autres provinces, beaucoup de libéraux se réjouissent de la durée exceptionnelle de cette campagne parce qu'elle permettra de mettre en lumière l'un des choix fondamentaux que devront fai-

re les délégués de Calgary: doit-on opter pour le représentant encore dynamique d'une glorieuse époque passée, ou l'époque n'impose-t-elle pas au parti de se donner un chef tourné vers le 21^e siècle, dont l'esprit, la pensée, les valeurs soient liées davantage à l'avenir qu'au passé?

Voilà une question de fond à laquelle les libéraux devront répondre et qui offre un défi à Jean Chrétien. Il ne s'agit pas simplement de désigner le gagnant populaire lors du plus récent sondage; il faut choisir un politicien qui assumera avec cohérence et vision la responsabilité redoutable d'un gouvernement sans rater les virages insoupçonnés que nous préparons les 25 prochaines années.

L'homme de Shawinigan doit affronter un autre défi. C'est celui que lui lançait Gil Rémillard ces jours derniers à propos du lac Meech, celui que M. Jean Chrétien semblait disposé à relever lundi soir à Trois-Rivières: dire de manière concrète et précise les raisons pour lesquelles il s'est inscrit en faux contre l'accord du lac Meech et ce qu'il propose au Québec en guise de solution de rechange. Il a lancé des formules, il a repris des arguments de Pierre Trudeau, il a flatté Mme Carstairs, il a félicité Frank McKenna, il a exalté l'idéal d'un Canada fort. Mais il n'a pas encore dit — en clair — pourquoi il combat cet accord.

Votre Opinion

Réplique des Postes

(En réponse à M. Bertrand Tremblay, pour sa lettre « Un geste polluant », publiée le 26 mai)

Vous accusez la Société canadienne des postes d'expédier à vos frais des circulaires d'annonces et en particulier, celles de Jean Coutu.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la Société canadienne des postes se spécialise dans la distribution du courrier, ce qui lui permet d'offrir une vaste gamme de services de livraison aux annonceurs et publicitaires. D'ailleurs, ce rôle de distributeur n'est pas nouveau, puisque la Société s'est lancée dans la livraison des circulaires commerciales au début du siècle... L'accès au service postal est universel pourvu que les articles de courrier aient été préparés suivant les normes postales et que

les frais aient été payés à l'avance. La Société ne distribue donc pas ces circulaires aux frais des contribuables...

À l'instar de ses concurrents, la Société canadienne des postes doit sans cesse travailler à accroître ses revenus et les circulaires à l'occupant représentent l'une de ces sources.

En ce qui concerne la lettre que vous avez reçue afin d'évaluer la qualité du service de livraison, elle a été envoyée par notre section Assurance de la qualité qui mesure le rendement du service pour le courrier non adressé de troisième classe que nos clients nous confient... pour le courrier de première classe, c'est une firme indépendante, Clarkson Gordon, qui est chargée de mesurer le rendement du service.

Par ailleurs, si vous trouvez

« odieux et polluant » le fait que cette lettre soit bilingue, permettez-moi de vous informer, pour votre culture personnelle, qu'à titre de Société de la Couronne, la Société canadienne des postes est soumise à la Loi sur les langues officielles...

En terminant, comme vous semblez croire que vous recevez le service postal à vos frais, j'ai le grand plaisir de vous annoncer que pour la première fois depuis 30 ans, la Société canadienne des postes déclarera, pour l'exercice financier 1988-1989, de modestes profits (dont nous connaissons le montant à la sortie du rapport annuel). Cela signifie qu'en mettant fin aux déficits, elle n'a plus besoin des subventions gouvernementales...

Christine Fiset, agente de Relations avec les médias, Société canadienne des Postes

Je suis déçu

(Lettre à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux)

Je vous écris pour vous faire savoir ma déception face à la décision de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (CPMQ) dans le dossier des sages-femmes.

J'ose espérer que vous allez aller de l'avant avec les projets pilotes pour que les femmes puissent enfin avoir accès facilement à ces services.

La CPMQ s'est prononcée contre les projets pilotes mais n'oubliez pas que plusieurs autres groupes et individus sont derrière vous et appuient la mise sur pied de ces projets.

Josée Bibeault
Ancienne-Lorette

Rationalisation des services dans la région de Chaudière-Appalaches

Le DSC de Beauce tente de damer le pion à Montmagny

THETFORD MINES — Au moins l'un des deux DSC (départements de santé communautaire) de la Beauce ou de Montmagny doit survivre pour assurer une présence en milieu rural dans la nouvelle région administrative de Chaudière-Appalaches. Cependant, comme celui de la Beauce dessert une population de 154,000 personnes en comparaison de 45,000 pour celui de Montmagny, c'est celui-ci qui doit disparaître si vraiment il y en a un de trop dans le territoire.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

C'est ce qu'on soutenu, hier, en conférence de presse, à Beauceville, l'administrateur provisoire du Centre hospitalier régional de la Beauce, le Dr Jacques Brunet, le directeur du DSC de la Beauce, le Dr Serge Moisan, et le directeur général adjoint du pavillon Saint-Joseph de Beauceville où le DSC a ses quartiers généraux, M. Gilles Morin.

Le 10 avril dernier, la ministre québécoise de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, dévoilait les grandes orientations de son ministère pour 1990. Concernant l'avenir des DSC dans la nouvelle région Chaudière-Appalaches, le document recommande la fermeture des points de services de Beauceville et de Montmagny pour les regrouper avec celui déjà existant de Lévis.

« Les régions rurales ont des besoins spécifiques et il est impensable que ces services puissent être analysés et déterminés par des gens vivant en milieu urbain (à Lévis) », ont dit à l'unisson MM. Brunet, Moisan et Morin.

Idéalement, ont-ils fait remarquer, les DSC de Beauce et de Montmagny devraient être maintenus en milieu rural. Cependant, ont-ils ajouté, s'il y en a un de trop, si la ministre veut absolument en éliminer un, c'est celui de Montmagny qui doit disparaître.

Grande région

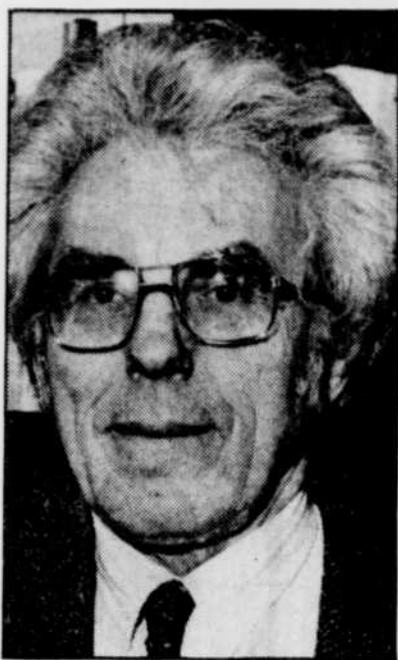
Le DSC du Centre hospitalier régional de la Beauce a été créé lors de la première fournée en 1975. Il dessert, outre la Beauce, les régions de l'Amiante et des Etchemins. Le territoire comprend cinq CLSC englobant une population de 151,348 personnes, soit ceux de Frontenac (48,327), de La Guadeloupe (41,655), de Nouvelle-Beauce (23,164), des Etchemins (19,485), et de Beauce-Centre (18,717). La Beauce a une très longue tradition en santé publique. Elle a accueilli la première unité sanitaire au Québec. Son DSC jouit d'une réputation très enviable.

Le Dr Brunet a déclaré avoir écrit à la ministre pour lui dire que si seulement un DSC devait être maintenu dans le territoire de Chaudière-Appalaches, il devait l'être en périphérie et non en région urbaine. « Dans ce cas, les caractéristiques du territoire favoriseraient la localisation du DSC en milieu rural. »

Le Dr Moisan a révélé avoir rencontré les directeurs des deux autres DSC en vue d'établir une stratégie commune. Les discussions ont avorté.

Le DSC de Beauce fournit une quarantaine d'emplois. Son budget annuel se chiffre à près de \$2 millions.

L'organisme a entrepris une campagne de sensibilisation dans le milieu. Jusqu'à présent, il a reçu 300 appuis différents.



L'administrateur provisoire du Centre hospitalier régional de la Beauce, le Dr Jacques Brunet.

MINI PRIX



De belles coupes,
de bons prix...
tous les jours!

Coupe et shampoing 8\$
Shampoing, mise en plis 8\$
Permanente 25\$
(coupe et mise en plis incluses)

Aucun rendez-vous!
Consultation gratuite.
Possibilité de crédit.

LaSalle 364-7310 - Place Vertu 335-7770 - Anjou 353-7770 - Brossard 465-1000 - Saint-Jérôme 432-2110 - Laval 682-1200 - Ste-Marthe-sur-le-Lac 491-5000 - Fleur de Lys 529-9861 - Galeries Chagnon 833-4711

SEARS

vous en avez pour votre argent... et plus



Travaux publics Canada
Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant le(s) entreprise(s) ou service(s) énuméré(s) ci-après, adressées, au Gestionnaire régional, politique et administration des contrats région du Québec, Travaux publics Canada, complexe Guy-Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest, tour est, 6e étage (si par courrier, bureau 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1X4, seront reçues jusqu'à 15h à la date limite indiquée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précisée. Téléphone: 283-2497.

ENTREPRISE

Appel d'offres N° 391-252-1 - Projet N° 627459 - Pour: Transports Canada Installation d'un VOR/DME et travaux connexes - Parc des Laurentides (lac Lévesque) - VILLE DE LA BAIE (BAGOTVILLE) (Québec)

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la construction à Anjou, Jonquière, Montréal et Québec (Québec) ainsi qu'aux bureaux des Travaux publics Canada à Montréal et Québec (Québec).

Date limite: Le mercredi 12 juillet 1989

Dépôt: 100\$

Informations générales: (514) 283-2497/6554

Informations techniques: (514) 633-3909

INSTRUCTIONS

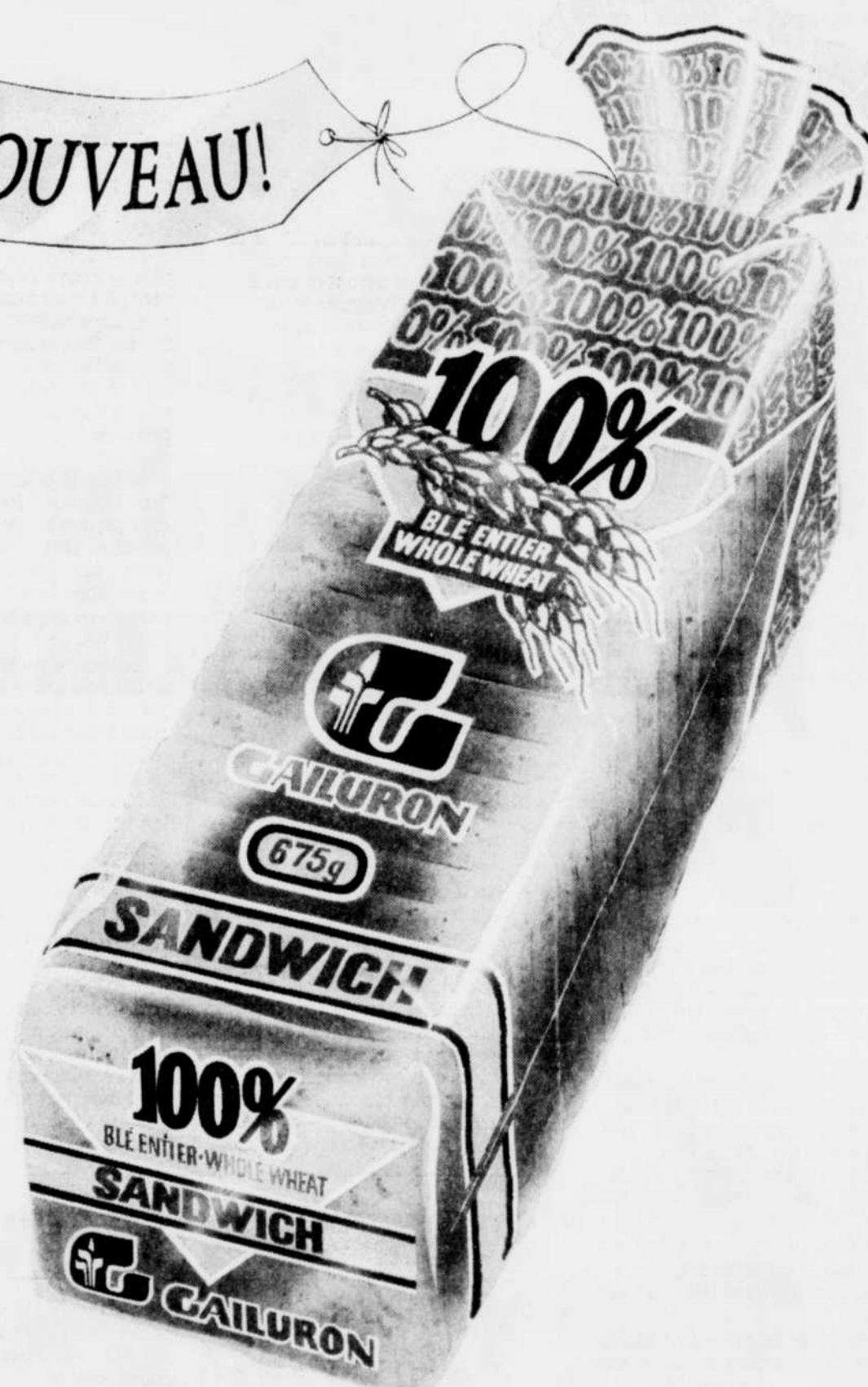
Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne sera nécessairement retenue.

Canada

SOYEZ ENTIER

NOUVEAU!



Pain sandwich 100% blé entier 100% GAILURON

Pour vous qui avez le souci de bien vous nourrir, voici un aliment aussi savoureux que nutritif qui répond à vos critères de goût, de fraîcheur et de qualité à 100%! Il ne vous reste plus qu'à choisir avec soin ce que vous mettez dans votre sandwich!

GAILURON

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RENOVER...

Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos conceptions de rénovation.

IL S'AGIT D'UN
ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-3362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

CORRECTIONS

Dans notre cahier publicitaire "Solde pour le foyer", distribué vers le samedi 17 juin 1989, veuillez noter ce qui suit:

En page 1—
Le prix de vente pour le filé style Shetland Bonmart devrait être de 88¢ et non de 1,00\$ comme mentionné.

En page 3—
Les coussins de matelas Dreamshape Plus en mousse ondulée ont 1 1/2 po d'épaisseur et non 2 po comme mentionné dans le cahier et sur l'emballage.

En page 5—
Les prix mentionnés ci-après sont les prix qui correspondent aux filés Bonmart: Shetland Spectra à 1,47\$, Sayelle Bonmart, pelote de 200 gr, quakerknit devrait être à 4,97\$ et non 1,27\$ comme mentionné, Crystal Print à 1,27\$, "Allseasons" à 1,47\$, Sayelle Spectrum à 1,27\$, Sayelle Bulky à 2,00\$, Mingca à 1,00\$.

En page 9—
Le fer à friser à tube standard, mince et la brosse à friser à 4,97\$ ne sont pas disponibles. Les sèches Dr. Scholls, "Sneaker Sniffers" à 1,97\$ ne sont pas disponibles, le tout étant attribuable à des difficultés d'expédition de la part du fabricant.

En pages 14 et 15—
Tous les parasols et l'ensemble 4 pièces en osier blanc ne sont disponibles que dans certains magasins seulement.

Nous nous excusons de ces contrariétés auprès de notre clientèle.

Bonimart
Le magasin EXTRA SPECIAL de votre quartier!

La loi 178 six mois plus tard

Encore aucune plainte portée pour affichage bilingue

Six mois après l'adoption de la loi 178 sur l'affichage, aucune plainte n'a encore été portée contre ceux qui continuent à afficher dans les deux langues à l'extérieur des établissements commerciaux, même si la Commission de protection de la langue française (CPLF) reçoit plus de 500 plaintes par mois.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

« Il n'y a pas eu de plainte de transmise au procureur général et il n'y a en aura pas avant la fin de juin ou le début de l'été », a confirmé, à l'Assemblée nationale, le ministre responsable de la Charte de la langue française, M. Claude Ryan.

M. Ryan a expliqué que le processus de traitement des plaintes prévu par la loi demande plusieurs mois. « Nous n'en faisons pas du tout une maladie, a-t-il ajouté. (...) Moins il y aura de plaintes transmises au procureur général, plus je serai fier, si les problèmes peuvent se régler autrement. »

M. Ryan a expliqué un peu plus tard qu'il n'entendait utiliser la voie judiciaire qu'en toute dernière extrémité. « J'ai dit dans mon premier discours sur la politique linguistique que je mettrais l'accent sur l'éducation. J'ai demandé aux inspecteurs de la CPTA d'agir dans le même esprit », a-t-il déclaré.

Vérification faite auprès de la CPTA, seulement huit dossiers ont été transmis au procureur général à des fins de poursuite, depuis le début de 1989. Mais aucun ne touche les articles concernant l'affichage commercial.

Même si la loi 178 a maintenu la règle de l'unilinguisme français à l'extérieur, les dossiers concernant des infractions antérieures à son adoption ont dû être repris à partir de zéro parce que la formulation de la loi a changé, a expliqué la présidente de la CPLF, Mme Ludmilla de Fougères. Ce qui a causé un délai de quelques mois.

En douceur

Selon Mme de Fougères, les commerçants se conforment beaucoup plus facilement à la règle de l'unilinguisme français à l'extérieur depuis l'adoption de la loi 178. « Les gens attendaient la décision de la Cour suprême. Mettez-vous dans la peau d'un commerçant : c'est coûteux de changer certaines affiches. Maintenant ils corrigent. »

Selon les chiffres de la CPTA, il y a eu environ 350 de ces « correc-

tions » chaque mois depuis l'adoption de la loi 178, qu'il s'agisse d'affiches, de brochures, de

modèles d'emploi, etc. En mai, le chiffre était de 411. Dans le cas de l'affichage, il ne s'agissait souvent que d'affiches temporaires annonçant le spécial de la semaine ou demandant du personnel, a précisé Mme de Fougères.

Selon la présidente de la CPTA,

la mise en application de la loi 178 est plus facile que prévue. « Nos inspecteurs nous le disent. Il n'y a pas du tout d'agressivité, contrairement à ce qu'on aurait pu penser. Les gens nous demandent ce qu'ils doivent et nous disent : très bien, on va le faire. »

Règlement

M. Claude Ryan ne prévoit pas davantage de difficulté pour faire accepter son règlement du « deux pour un » dans l'affichage à l'intérieur des commerces. La période de prépublication de 60 jours se terminera au début de juillet et M.

Ryan dit avoir reçu moins de dix lettres à ce sujet. « C'est incroyable », s'est exclamé le ministre.

« Il n'y aura aucune espèce de difficulté à confirmer ce règlement-là. Toutes les craintes qu'on essayait de susciter, c'était très artificiel », a-t-il conclu.



JOUR DE RÉDUCTIONS
CHEZ EATON

20% à 50% de rabais

sur de nombreux articles
jeudi 22 juin seulement

De long en large, de haut en bas... bref dans la plupart de nos rayons, quantité d'offres avantageuses vous attendent! Et vous avez intérêt à en profiter: **20% à 50% de rabais** vous sont offerts sur une sélection intéressante de marchandises. Mode, meubles, électroménagers, appareils audio-vidéo et articles variés... toute la famille y trouvera son compte!

Ayez l'oeil bien ouvert: **des ballons bleus et des affichettes «offres spéciales non annoncées»** identifieront les aubaines. Soyez de la partie!

Un jour seulement, le jeudi 22 juin!

Achats en personne seulement.



LES MAGASINS EATON SERONT FERMÉS
LE SAMEDI 24 JUIN, JOUR DE LA FÊTE
NATIONALE DU QUÉBEC; OUVERTS
LE LUNDI 26 JUIN.

EATON
Nous sommes... le grand magasin du Canada

Seule une minorité du N.-B. prône l'unilinguisme

FREDERICTON (PC) — En dévoilant, hier, les résultats d'un sondage sur le bilinguisme au Nouveau-Brunswick, Mme Linda Dyer a « replacé dans leur véritable contexte », selon sa propre expression, les lettres haineuses contre les Acadiens que publient certains journaux anglais de la province depuis quelque temps.

Le sondage de la firme Baseline Market Research a montré que 76 % des 300 Néo-Brunswickois interrogés, aussi bien anglophones que francophones, désirent le maintien ou l'amélioration du bilinguisme.

Seulement 24 % ont réclamé la cessation du bilinguisme et 9 % ont avoué leur préférence pour le parti politique appelé Confédération des régions, qui s'oppose au bilinguisme officiel.

« C'est mieux que ce à quoi je m'attendais, a commenté la sondeuse. L'appui au bilinguisme est plus fort qu'on semblait vouloir nous faire croire. »

L'enquête a été faite entre le 4 et le 20 mai. La marge d'erreur est de plus ou moins 3 à 6 %.

A l'école

Si l'on tient compte des réponses des francophones seulement, 72 % réclament l'expansion du bilinguisme et 23 % désirent son maintien. Cinq pour 100 considèrent qu'il devrait disparaître.

Du côté des anglophones, 19 % veulent l'expansion du bilinguisme et 46 % sont satisfaits de son maintien, soit un total de 65 % en faveur du statu quo ou de l'expansion. Trente-six pour 100 se prononcent contre.

Parmi les 36 % qui répondent par la négative, on invoque le coût du bilinguisme ou la volonté de faire du Canada un pays unilingue anglais.